

MATIÈRES PREMIÈRES

# Le bilan climatique accablant des négociants suisses

**Public Eye**

## Grâce à vous!

Les analyses et les reportages publiés dans ce magazine, ainsi que le travail de recherche et d'enquête sur lequel ils sont basés, ne seraient pas possibles sans le soutien de nos membres, donateurs et donatrices.

**Si vous êtes déjà membre,** nous vous en sommes très reconnaissant-e-s. Vous pouvez également nous soutenir en offrant une cotisation à vos connaissances.

[publiceye.ch/cadeau](http://publiceye.ch/cadeau)

**Si vous n'êtes pas encore membre,** nous vous invitons à adhérer à Public Eye pour 75 fr. par an. Vous recevrez ainsi régulièrement notre magazine.

[publiceye.ch/membres](http://publiceye.ch/membres)

**Pour en savoir plus sur notre travail,** commandez gratuitement un abonnement à l'essai.

[publiceye.ch/abo-essai](http://publiceye.ch/abo-essai)

### ÉDITION

Ariane Bahri (FR) et  
Romeo Regenass (DE)

### — TRADUCTION ET RÉDACTION

Maxime Ferréol et Géraldine Viret

### — MISE EN PAGES & INFOGRAPHIES

opak.cc

### — PHOTO DE COUVERTURE

© ANP via AFP

### — IMPRESSION

Stämpfli Communication, Berne  
Rebello & PerlenValue, FSC

### — TIRAGE

FR: 10 300 ex. / DE: 27 500 ex.

### — ISSN

ISSN 2504-1258

### — CONTACT

Public Eye  
Avenue Charles-Dickens 4  
CH-1006 Lausanne

—  
Tél. +41 (0)21 620 03 03  
[contact@publiceye.ch](mailto:contact@publiceye.ch)  
[publiceye.ch](http://publiceye.ch)

—  
Paraît six fois par année  
en français et allemand.  
Cotisation-abonnement  
annuelle 75 fr.

### — COMPTE DE DONNS

IBAN CH64 0900 0000 1001 0813 5



## Le climat? Un non-sujet pour Glencore et consorts

Il y a huit ans, en septembre 2016, paraissait le premier numéro du Magazine de Public Eye, refonte de la revue « Vers un développement solidaire » publiée jusqu'alors par la Déclaration de Berne. En une, le dossier brûlant baptisé « Dirty Diesel », une vaste enquête sur les carburants toxiques exportés en Afrique par des négociants suisses. Depuis lors, le magazine vous a présenté le scandale des pesticides de Syngenta dans le district indien de Yavatmal, les conditions de travail inhumaines sur la chaîne de production du géant chinois de la mode éphémère Shein, ou encore un guide satirique sur la criminalité économique « made in Switzerland ». Pour célébrer ce cinquantième numéro, vous trouverez au milieu de cette édition une double page rassemblant les couvertures des huit dernières années.

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis 2016. Avec l'initiative pour des multinationales responsables, la population suisse a clamé haut et fort son mécontentement à l'égard des pratiques des multinationales helvétiques à l'étranger. Des guerres toujours plus nombreuses font des milliers de morts. Et depuis l'Accord de Paris sur le climat signé en 2015, la prise de conscience de l'urgence climatique n'a cessé de se renforcer.

Le dérèglement climatique s'abat avant tout sur les pays les plus pauvres de la planète, alors que ce sont ceux qui y ont le moins contribué. Le rôle de la Suisse dans cette crise est plus important que sa petite taille pourrait le laisser supposer. Le pays abrite de véritables poids lourds du secteur des matières premières: des multinationales telles que Vitol, Trafigura, Glencore et consorts négocient chaque jour des millions de tonnes de charbon, de pétrole et de gaz. Dans ce numéro, nous nous penchons sur le bilan climatique de « nos » négociants, et sur leur véritable contribution à la crise.

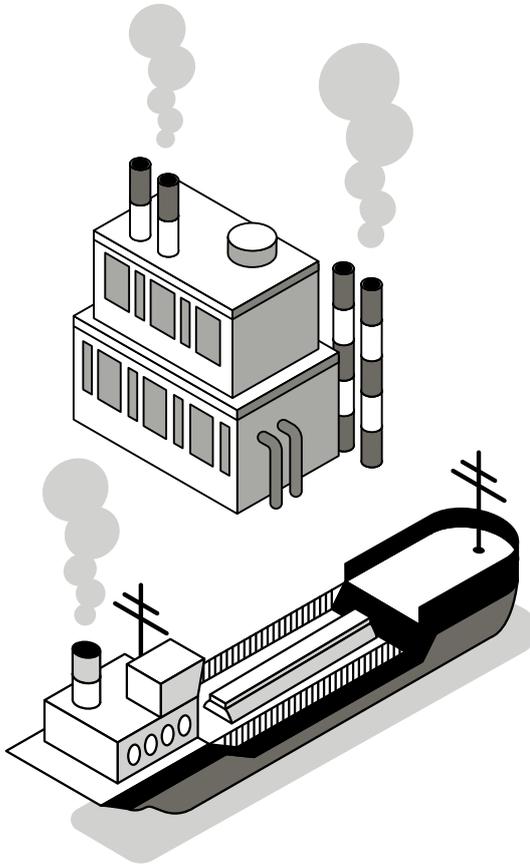
Depuis le tout premier Magazine de Public Eye, le groupe Glencore a à lui seul contribué à l'émission de quelque 8 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>. Ce volume vertigineux représente plus que le total des émissions de l'aviation mondiale sur la même période. Or le négoce des matières premières n'a pas seulement à rougir de son passé polluant: les énergies fossiles ont aussi un avenir radieux tant qu'aucune pression politique ne s'oppose à ce business néfaste. Alors que les énergies renouvelables sont sur toutes les lèvres, les négociants suisses investissent allègrement dans de nouvelles raffineries de pétrole et des mines de charbon. Après la pétition « Stop charbon » l'année dernière, Public Eye demande aujourd'hui aux pouvoirs politiques de se pencher sérieusement sur les véritables émissions du secteur des matières premières.

**Manuel Abebe**, enquêteur



## 04 Le bilan climatique des négociants suisses

Des millions de tonnes de charbon, de pétrole et de gaz sont négociées chaque jour par des négociants suisses en matières premières. Mais il est un fait moins connu, que ces géants se gardent bien de mentionner dans leurs rapports de durabilité : les émissions de gaz à effet de serre que génèrent leurs produits. Au lieu de revoir leur modèle d'affaires basé sur les énergies fossiles, Glencore et consorts se sont simplement mis à vendre le prétendu antidote à une crise climatique dont ils sont en partie responsables : la compensation carbone.



## 15 Nestlé : scandale du sucre dans les aliments pour bébés

En avril, Public Eye a levé le voile sur le double standard de Nestlé en matière de sucre ajouté dans les aliments pour bébés, déclenchant une vague d'indignation à travers le monde. Cet automne, nous avons remis notre pétition et ses 105 000 signatures au siège de Nestlé à Vevey.

## 20 Les ramifications suisses de l'affaire Riad Salamé

La population civile libanaise subit depuis des décennies la corruption endémique de ses dirigeants. L'affaire Salamé en est la parfaite illustration. Gouverneur de la Banque du Liban jusqu'en 2023, il est au cœur d'une enquête internationale qui a pour épice centre la Suisse.

## 26 Fiches : les services secrets rappelés à l'ordre

Public Eye apparaît des centaines de fois dans les fichiers du Service de renseignement de la Confédération alors que la surveillance politique est explicitement interdite depuis le scandale des fiches. Le Tribunal administratif fédéral exige des services secrets qu'ils reviennent leurs pratiques.

## 30 Pesticides interdits : les exporta- tions suisses échappent à tout contrôle

Des données exclusives de l'Union européenne attestent que la Suisse est toujours active dans le commerce mondial des pesticides dangereux. Comme les fabricants ne sont pas tenus d'annoncer leurs exportations aux autorités suisses, le flou règne toujours sur leur ampleur réelle ainsi que les pays destinataires.

# Cent fois plus polluants que la Suisse – le bilan climatique accablant des négociants suisses en matières premières



Ce n'est plus un secret pour personne: des millions de tonnes de charbon, de pétrole et de gaz sont négociées chaque jour par des négociants suisses en matières premières. Mais il est un fait moins connu, que ces géants se gardent bien de mentionner dans leurs rapports de durabilité: les émissions de gaz à effet de serre que génèrent leurs produits étaient, en 2023, cent fois plus importantes que celles de la Suisse. C'est ce qui ressort de l'analyse exclusive réalisée par Public Eye. Au lieu de revoir leur modèle d'affaires basé sur les énergies fossiles, Vitol et consorts se sont simplement mis à vendre le prétendu antidote à une crise climatique dont ils sont en partie responsables: la compensation carbone.

MANUEL ABEBE EN COLLABORATION AVEC ROBERT BACHMANN ET ADRIÀ BUDRY CARBÓ

Chaque année, généralement au printemps, les plus grands négociants suisses en matières premières se lancent dans un numéro d'équilibriste. Ils rédigent un tout beau rapport de durabilité, plus épais d'année en année, dont un seul élément ne doit pas ressortir trop clairement : le fait que leur business repose principalement sur l'achat, le transport et la vente de charbon, de pétrole et de gaz. À côté des comptes rendus flatteurs sur leurs programmes de formation, sur la sécurité de leurs emplois ou sur leurs mesures environnementales, ils évoquent aussi de plus en plus les projets qu'ils mènent en lien avec le climat. En effet, depuis l'Accord de Paris, qui prévoit de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050, cette question est devenue un sujet explosif pour les équipes de communication des plus grandes entreprises.

Public Eye a épluché la section climat de ces rapports pour tenter de comprendre comment les cinq plus grands négociants suisses en matières premières entendent rendre leur modèle commercial compatible avec les enjeux climatiques. La lecture de ces documents s'est avérée très révélatrice : à grand renfort de mots creux et de jolies formules aussi alambiquées que trompeuses, les multinationales dissimulent le fait que leurs sources d'énergie fossiles contribuent très largement à la crise climatique. Nous avons donc fait nos propres calculs. Et les résultats sont pour le moins choquants : les dommages climatiques causés par leurs matières premières étaient, en 2023, environ cent fois supérieurs à ceux de l'ensemble de la Suisse. Et les objectifs climatiques qu'ils se sont fixés, tout comme la solution sur laquelle ils misent, la compensation carbone, reposent sur des bases très incertaines.

### La dernière danse des énergies fossiles ?

Ces dernières années, le Covid-19, les guerres et les crises ont permis aux négociants en matières premières de réaliser des bénéfices historiques, qu'il a fallu répartir à leurs actionnaires ou employé-e-s. Dans un premier temps, les entreprises ont distribué des milliards de dollars sous forme de dividendes et de bonus, réglé d'anciennes dettes et déboursé des centaines de millions de dollars d'amendes pour corruption. Mais les comptes sont encore bien garnis, ce qui pourrait théoriquement financer la transition nécessaire d'un modèle basé sur les énergies fossiles vers une approche qui soit compatible avec les enjeux climatiques.

En août dernier, quatre grands groupes ont étalé au grand jour leurs véritables priorités. Au début du mois, le groupe genevois Trafigura a acheté une nouvelle raffinerie de pétrole. Puis Vitol, négociant en pétrole basé dans la même ville, a racheté une importante société de négoce de charbon. Quelques jours plus tard, Glencore annonçait non seulement que le charbon resterait son principal

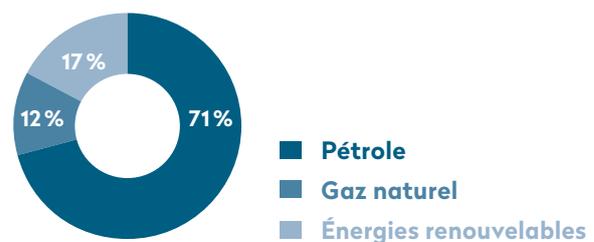
secteur d'activité, mais aussi qu'il rachetait d'importantes mines canadiennes pour développer ce secteur. Enfin, Gunvor a annoncé qu'il avait établi un nouveau record de barils de pétrole vendus et qu'il renforçait donc son équipe pour l'or noir. Tout cela au cours d'un mois où un record mondial de chaleur a été enregistré, pour la quinzième fois consécutive.

Les bénéfices exceptionnels récoltés pendant les années de crise ne sont largement pas réinvestis dans des alternatives. La politique d'investissement du leader du secteur, Vitol, en est un bon exemple. L'année dernière, celui-ci a orienté plus de 80 % de ses investissements vers les énergies fossiles, avec plus de 8 milliards de dollars US consacrés au seul secteur pétrolier.

### Peu d'argent pour l'avenir

En 2023, Vitol a alloué moins de 20 % de ses investissements aux énergies renouvelables.

Source : Vitol



À court terme, Vitol n'envisage effectivement pas de se retirer des activités liées aux énergies fossiles, comme le patron de son bureau genevois l'a récemment admis au journal économique *Agefi*. Sans oublier de rejeter la responsabilité sur les pouvoirs publics : « Ce ne sont pas les fournisseurs comme nous qui définissent les politiques énergétiques, mais les gouvernements. »

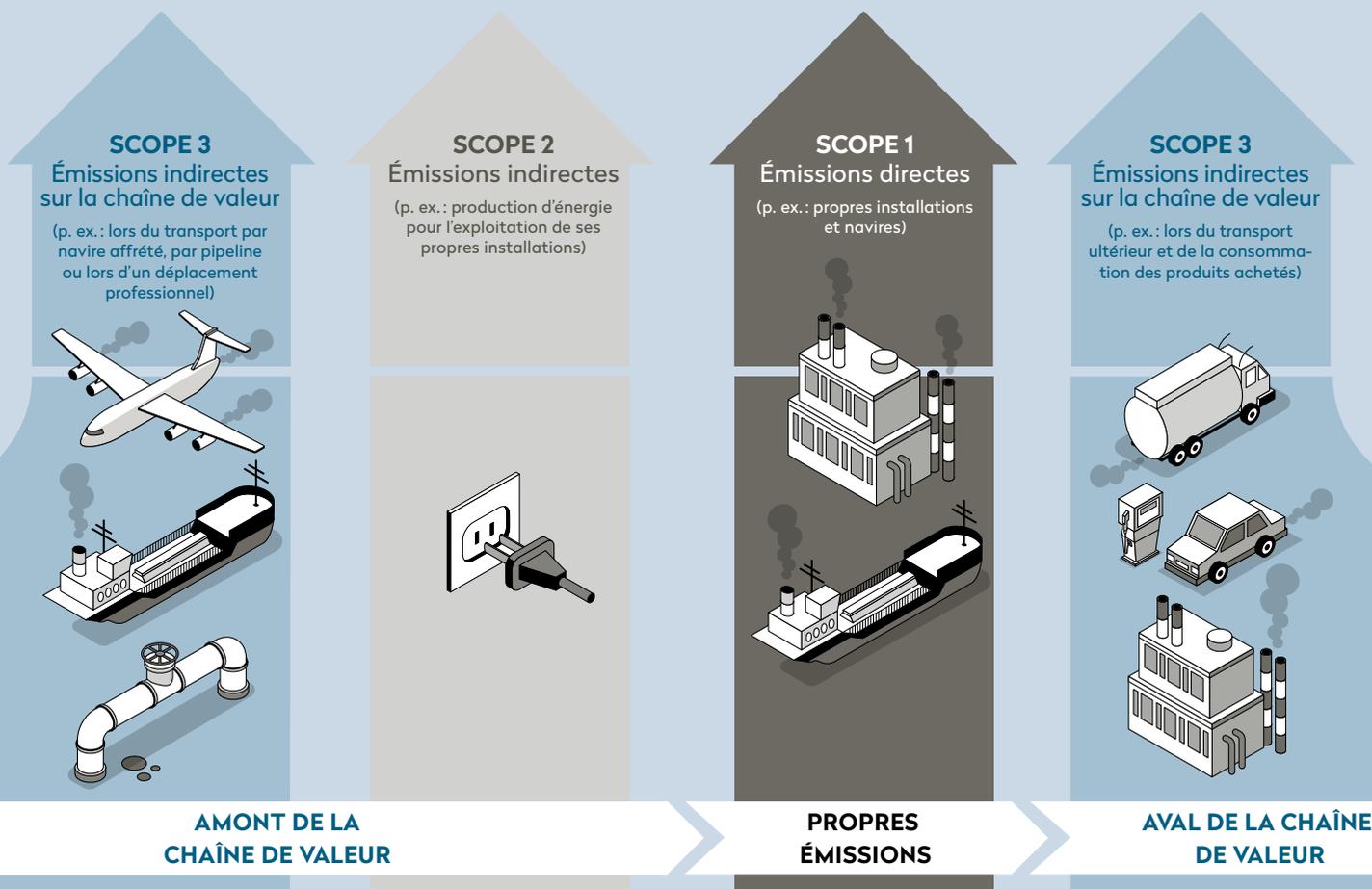
### Les émissions indirectes cachées

Les négociants suisses en matières premières ont-ils vraiment si peu d'influence sur le climat ? Les rapports qu'ils publient devraient permettre d'en savoir plus sur la quantité de CO<sub>2</sub> qu'ils rejettent dans l'atmosphère. Mais, dans la pratique, il s'est avéré extrêmement difficile, parfois même impossible, pour Public Eye de trouver dans ces documents des informations exhaustives sur les émissions de gaz à effet de serre générées par les plus grands pollueurs suisses. Et le diable se cache dans ce que l'on croit être un détail : les émissions indirectes.

Les émissions directes sont celles générées à l'étape de la production. Chez les négociants en matières premières, elles sont par exemple liées à l'exploitation d'une mine de charbon ou d'une raffinerie de pétrole. Bien que les entreprises suisses que nous avons

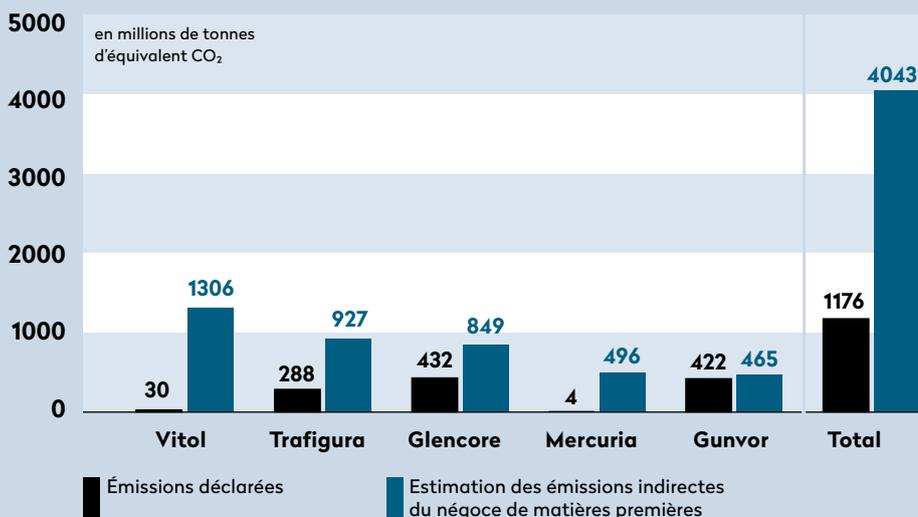
(suite à la page 7) →

## La catégorisation des émissions des négociants



## L'impact climatique ignoré dans les calculs

En 2023, les émissions indirectes de CO<sub>2</sub> des plus grands négociants suisses en matières premières étaient près de quatre fois plus élevées que ce qu'ils avaient annoncé.



Émissions (directes et indirectes) déclarées par les entreprises comparées à nos estimations des émissions indirectes liées à la phase d'utilisation du charbon, du pétrole et du gaz négociés en 2023. Comme nos estimations ne comprennent qu'une partie des émissions indirectes, les chiffres sont encore nettement inférieurs au volume de gaz à effet de serre effectivement émis par l'ensemble des activités de ces entreprises. Pour Mercuria, l'estimation porte sur l'année 2022 car, depuis 2023, l'entreprise ne publie plus d'informations sur les matières premières qu'elle négocie.

## Méthode de calcul

La quantité de CO<sub>2</sub> produite par l'utilisation de 1 tonne de charbon, de pétrole ou de gaz est largement constante. Les méthodes couramment utilisées calculent donc les émissions indirectes de gaz à effet de serre à l'aide d'un facteur d'émission constant par matière première énergétique, multiplié par le volume vendu. Les estimations de Public Eye s'appuient sur les volumes que les entreprises ont déclaré avoir négociés en 2023, les calculs se basant sur la méthode et les facteurs de l'étude de référence « Carbon Majors ». Ces estimations sont considérées comme prudentes car elles reposent sur diverses bases techniques. Considérant le charbon, les émissions varient en fonction du type de roche sédimentarisée, alors que les négociants ne donnent pas ce type de détails dans les volumes qu'ils déclarent. Public Eye a ainsi choisi le facteur d'émission le plus bas pour le charbon thermique.

analysées soient déjà actives dans la production, ces émissions sont relativement négligeables en ce qui les concerne. À l'inverse, leurs émissions indirectes, générées dans la chaîne de création de valeur et appelées « scope 3 » dans le jargon onusien, sont bien plus importantes. Celles-ci surviennent à différentes étapes, par exemple déjà quand un cadre de l'entreprise prend l'avion pour signer un contrat ou – dans des proportions incomparables – lors du transport des matières premières par voie maritime (voir graphique à gauche). Mais l'essentiel des gaz à effet de serre est toutefois émis plus tard, lors de la phase d'utilisation. Car une fois qu'un négociant a vendu son pétrole ou son gaz, celui-ci est systématiquement brûlé pour le transformer en énergie. Ces émissions ne sont donc pas une problématique de second plan, mais une composante inhérente au modèle d'affaires des négociants.

Or, au lieu de calculer et de présenter comme il se doit ces émissions indirectes, la plupart des groupes recourent à des tours de passe-passe rhétoriques. À l'image du négociant Mercuria, qui estime qu'il est tout bonnement inutile de s'intéresser à ces chiffres. Son « rôle unique dans la chaîne de création de valeur, en premier lieu en tant qu'intermédiaire » l'aurait incité à ne rien communiquer sur les émissions indirectes générées par son négoce. Vitol ne déclare, pour sa part, qu'une fraction des émissions indirectes occasionnées par la combustion des matières premières provenant de ses propres sites de production. Glencore fait de même, mais ses émissions déclarées sont nettement plus importantes en raison de ses nombreuses mines de charbon. Trafigura se montre un peu plus transparent et ajoute les émissions indirectes des ventes de ses propres stations-service. Mais aucune de ces entreprises ne déclare les émissions indirectes de l'ensemble de son négoce de matières premières, son plus grand secteur d'activité. Seuls les chiffres présentés par Gunvor semblent être plus complets et donc crédibles.

« Cette pratique ne cache pas seulement la véritable incidence du négoce de matières premières sur le climat, mais profite également de directives dépassées en matière d'établissement des rapports », explique Frederic Hans, de l'organisation allemande NewClimate Institute, à propos de la méthode de calcul des entreprises. Le climatologue précise que les entreprises se basent sur une norme dépassée et vieille de plus de dix ans, qui leur accorde une grande liberté dans le calcul des émissions indirectes sur la chaîne de valeur. Son organisation à but non lucratif étudie depuis plus de huit ans les rapports que les multinationales publient sur le climat et il en fait le constat suivant : « En excluant de leurs rapports l'essentiel des émissions indirectes générées lors de la phase d'utilisation, les négociants en matières premières occultent la plus grande partie de leur empreinte climatique. Des rapports plus transparents et scientifiquement exacts sont nécessaires de toute urgence pour permettre à la société, aux gouvernements et aux investisseurs de mieux

comprendre l'incidence que le modèle d'affaires du négoce de matières premières a sur l'environnement. »

### Les véritables dommages climatiques

Comme les négociants en matières premières ne sont pas très regardants sur les émissions indirectes dues à leurs activités, nous nous sommes attelés à faire les calculs. Nos estimations des volumes négociés sont prudentes mais dressent toutefois un sombre tableau : les émissions indirectes des cinq plus grands négociants suisses s'élevaient, l'année dernière, à plus de 4 milliards de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ; rien qu'en considérant les volumes de charbon, de pétrole et de gaz vendus. Cela correspond à près de cent fois le volume de gaz à effet de serre que la Suisse a émis sur la même période (voir graphique en bas à gauche).

Dans le cas de Vitol, nos estimations donnent un résultat plus de 40 fois supérieur à l'impact climatique officiellement déclaré par l'entreprise. En 2023, le leader du négoce pétrolier négociait quotidiennement près de 1 million de tonnes de brut et environ la moitié de ce volume en gaz. Au total, les émissions indirectes causées par les matières premières négociées par Vitol en 2023 se sont élevées à plus de 1,3 milliard de tonnes de CO<sub>2</sub>. Les gaz à effet de serre produits par la combustion du pétrole et du gaz vendus par Vitol dépassaient ainsi ceux du Brésil, pays classé au sixième rang mondial en matière d'émissions.

Les valeurs publiées par Trafigura sont environ trois fois inférieures à nos estimations, celles de Glencore deux fois. Mercuria, qui ne veut pas rendre compte des émissions indirectes dues à son négoce de matières premières en raison de son « rôle unique », ne déclare qu'environ 4 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> pour l'ensemble de ses activités sur l'année. Ce chiffre est 120 fois (!) inférieur à notre estimation. En réponse à nos questions, Mercuria précise qu'elle utilise une norme de reporting dans laquelle les informations sur les émissions indirectes sur la chaîne de valeur sont facultatives. Seul le rapport de Gunvor, remanié de fond en comble pour l'année 2023, se rapproche des estimations prudentes de Public Eye. Nos recherches révèlent, pour la première fois, la véritable contribution du secteur suisse des matières premières à la crise climatique, dont les conséquences dramatiques s'abattront avant tout sur les pays aux revenus les plus faibles.

### Projets pansements et demi-solutions

Les rapports publiés par les négociants en matières premières sur leur impact climatique présentent une image trompeuse et lacunaire, et ce non seulement pour les données concernant les émissions, mais aussi concernant les mesures concrètes que les entreprises entendent adopter pour améliorer leur bilan climatique. Les approches timides et les demi-solutions présentées semblent bien peu prometteuses et, dans leur ensemble, elles sont à mille



Hail Creek, l'une des 15 mines de charbon exploitées par Glencore en Australie.

© Matthew Abbott/Panos

lieues des sérieuses mesures de réduction qui seraient attendues et nécessaires dans ce secteur à haut risque (également en matière de politique climatique).

Glencore a par exemple planifié, pendant cinq ans, un projet en Australie qui prévoyait de capter le CO<sub>2</sub> rejeté par la cheminée d'une centrale à charbon, au lieu de le laisser s'échapper dans l'atmosphère. Ensuite, le gaz, « semblable à une boisson gazeuse », devait être injecté « sans conséquence » dans la nappe phréatique. Les autorités ont toutefois décidé d'interdire le projet au motif que celui-ci aurait « probablement causé des changements irréversibles ou à long terme dans les eaux souterraines ». Mais même s'il avait obtenu l'autorisation pour son projet-pilote, le groupe zougois aurait dû construire plus de 1400 autres installations de ce type pour pouvoir compenser les dommages environnementaux de sa production de charbon en Australie.

Gunvor, Trafigura et Vitol placent quant à eux leurs espoirs dans une reconversion de leurs énormes flottes maritimes. Les entreprises estiment pouvoir faire la différence avec ce type de mesures d'ordre technique. Trafigura, par exemple, a l'intention d'utiliser des moteurs à plus faibles émissions d'ici à 2030, mais seulement sur six navires parmi les 400 que compte sa flotte. Gunvor compte sur un meilleur nettoyage des coques et hélices de ses navires, pour une exploitation plus efficace sur le plan énergétique. Le négociant mise aussi sur une planification optimale des itinéraires. Selon leurs propres indications, les mesures prises par les entreprises ne permettent toutefois pas d'atteindre le niveau

des réductions minimales prévues par l'Organisation maritime internationale.

Plutôt que d'opter pour de telles solutions technologiques, Mercuria mise, lui, sur une mesure nettement plus simple : la compensation carbone. Plutôt que de réduire ses propres émissions, le négociant achète ainsi systématiquement les effets de projets climatiques réalisés ailleurs, affirmant que cette démarche lui permet déjà d'être neutre en termes d'émissions directes de CO<sub>2</sub>. Les négociants en matières premières sont de plus en plus séduits par l'idée de pouvoir simplement s'acheter une bonne conscience climatique. Ainsi, si les semblants de solutions qu'ils mettent actuellement en œuvre ne suffisent pas, Trafigura, Gunvor et Glencore prévoient, en tout cas à long terme, d'acheter des certificats de CO<sub>2</sub>.

### **Objectif raté ou inexistant**

Un rapport sur le climat serait censé définir un calendrier détaillé pour la réduction d'une quantité donnée d'émissions de gaz à effet de serre, avec des étapes clairement définies. Il devrait permettre aux analystes et aux personnes extérieures de comprendre si et comment le modèle d'affaires d'une entreprise répond aux actuels enjeux climatiques. Notre analyse révèle toutefois que les négociants suisses ne le voient pas du tout du même œil. Les objectifs climatiques qu'ils se fixent sont d'un niveau étonnamment bas ou, parfois, ils n'en fixent même aucun, ce qui est indéniablement le moyen le plus sûr de ne pas les manquer... Un seul des cinq groupes analysés s'est fixé un objectif daté pour la réduction de l'ensemble de



L'un des 400 navires de Trafigura dans le port texan de Corpus Christi.

ses émissions directes et indirectes : Mercuria, qui vise à atteindre le « zéro net » d'ici à 2050. Mais la façon dont le négociant entend y parvenir reste totalement floue, et on ne sait pas non plus s'il continuera à miser sur les compensations pour ce faire. Et Mercuria ne tient pas non plus compte des émissions indirectes dues au négoce de matières premières. Vitol fait tout l'inverse, la multinationale au plus gros chiffre d'affaires de Suisse ne se fixant, pour fin 2024, qu'un objectif partiel. Et comme celui-ci ne concerne qu'un petit secteur d'activité, le groupe pourrait tout de même l'atteindre si l'ensemble de ses émissions augmente. Pour les années suivantes, l'entreprise ne fait aucune prévision ni concession.

De forts doutes planent même concernant le seul groupe qui s'est fixé des objectifs de réduction datés pour toutes les émissions. Glencore a été sommé par ses actionnaires de viser un objectif climatique plus concret. Or, le groupe reconnaît, dans son propre rapport de durabilité, que ses objectifs ne sont « pas alignés » sur les réductions qui seraient nécessaires dans le secteur de l'énergie pour atteindre l'objectif de 1,5° de l'Accord de Paris. Mais le géant zougois cherche à relativiser en discréditant le scénario de l'Agence internationale de l'énergie qui lui semble « de moins en moins réaliste ». Mais les objectifs climatiques de Glencore sont faibles à d'autres égards également.

« Glencore utilise une année de référence non représentative et surévaluée ; ce qui est très inquiétant », analyse Naomi Hogan au téléphone. La représentante du Centre australien pour la responsabilité des entreprises a déjà tenté de dénoncer les objectifs climatiques peu ambitieux

de l'entreprise en présentant une résolution à l'assemblée générale du groupe. Elle précise que Glencore mesure ses progrès par rapport à une année où le groupe a acheté une mine colombienne qu'il a revendue par la suite. « En utilisant une référence surévaluée, les émissions d'une année typique ressemblent désormais à une réduction et les objectifs climatiques sont plus faciles à atteindre », fait remarquer Naomi Hogan, qui souligne que « recalculer les émissions de l'année de référence est nécessaire pour avoir une vision plus précise ». Interrogé à ce sujet, Glencore précise que le groupe considère la référence comme représentative de sa production et de ses émissions. Selon Naomi Hogan, le manque de volonté d'ajuster le calcul donne aux investisseurs une illusion de progrès.

Gunvor a recours au même stratagème : pendant la pandémie de Covid-19, le négociant a fermé une raffinerie, ce qui lui a permis de réduire de plus d'un tiers ses émissions directes de gaz à effet de serre. Gunvor en profite aujourd'hui puisqu'il calcule son objectif climatique pour 2025 sur la base de l'année 2019, soit avant la pandémie ; un objectif qu'il a ainsi pu atteindre depuis des années. Interrogée à ce sujet, Gunvor explique que de nouvelles fermetures de raffineries réduiraient certes de manière significative les émissions directes, mais l'entreprise ne considère pas cela comme un progrès, car des emplois pourraient par exemple être perdus. Pour illustrer son niveau d'ambition dans la réalisation des objectifs climatiques, le négociant en pétrole nous répond par une question : « Si Gunvor achète une centrale à gaz, comme nous l'avons fait cette année

(suite à la page 11) →

## Des rapports sur le climat décevants

Résumé de l'évaluation de Public Eye des rapports sur le climat des cinq plus grands négociants suisses en matières premières.

ENTREPRISE	CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2023 (EN MILLIARDS DE DOLLARS US)	TRANSPARENCE DU RAPPORT SUR LE CLIMAT	COMPATIBILITÉ DES OBJECTIFS ET SOLUTIONS AVEC L'ACCORD DE PARIS
VITOL	400	Faible	Très faible
TRAFIGURA	244	Faible	Très faible
GLENCORE	217	Modérée	Faible
MERCURIA	Inconnu	Très faible	Très faible
GUNVOR	150	Faible	Très faible

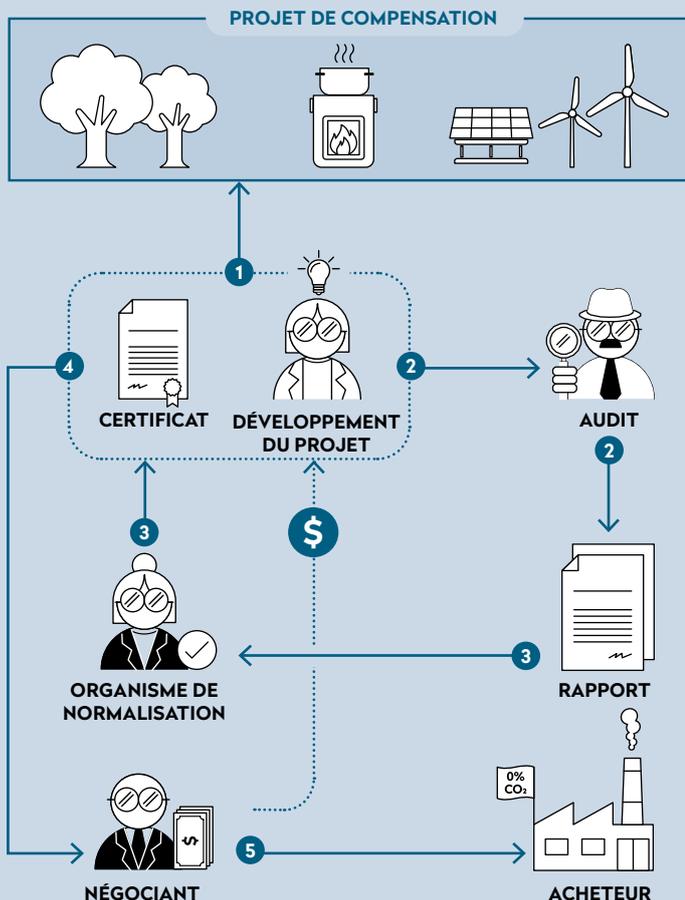


L'intégralité de notre analyse et les différentes évaluations sont présentées en ligne sur : [publiceye.ch/émissions-négociants](https://publiceye.ch/émissions-négociants)

### Méthode d'évaluation

Public Eye a analysé les rapports des entreprises à l'aide d'une méthode développée par l'organisation allemande à but non lucratif NewClimate Institute. Dans les quatre domaines principaux que sont les données sur les émissions, les objectifs climatiques, les mesures de réduction et la responsabilité pour les émissions non réduites, l'évaluation a porté sur la transparence des informations fournies par les entreprises et sur la compatibilité des solutions proposées avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. Chacun de ces aspects a été évalué sur une échelle à cinq niveaux allant de « très faible » à « élevé ». Les résultats représentent l'évaluation de Public Eye sur la base des meilleures sources d'entreprises publiquement disponibles.

### Le déroulé du négoce de certificats de CO<sub>2</sub>



1. Le projet de compensation est conçu et mis en œuvre. L'entité qui le développe calcule notamment la quantité de CO<sub>2</sub> qui sera compensée. Dans certains cas, les projets sont développés par les négociants eux-mêmes.

2. Un auditeur, payé par l'entité chargée du projet, établit un rapport attestant l'exactitude de la compensation calculée.

3. Sur la base du rapport d'audit, le projet est inscrit dans une liste de projets de compensation et un organisme de normalisation lui délivre des certificats climatiques.

4. L'entité chargée du projet revend les certificats de CO<sub>2</sub>, généralement à un négociant, par exemple un négociant suisse en matières premières. Le prix et d'autres conditions contractuelles restent confidentiels.

5. Les négociants en matières premières n'utilisent généralement pas eux-mêmes les certificats, mais les revendent à des acheteurs finaux qui sont souvent des entreprises qui souhaitent compenser leurs émissions. En retirant les certificats de la vente, celles-ci s'attribuent les effets de compensation des projets.

💰 La planification et la mise en œuvre d'un projet de compensation nécessitent des moyens financiers. Il n'est pas rare que des négociants préfinancent le développement des projets et s'assurent des contrats d'exclusivité pour les certificats.

en Espagne, et que nos émissions de scope 1 augmentent, serons-nous accusés d'avoir échoué ? »

Public Eye a analysé les rapports publiés par les cinq plus grands négociants et a évalué de manière systématique les données relatives aux émissions, les objectifs climatiques, les mesures prévues ainsi que d'autres éléments (voir tableau en haut à gauche). Nous estimons que la plupart des objectifs et des mesures qu'ils présentent sont faibles ou très faibles, car ils manquent de transparence et sont peu adéquats.

Jusqu'à présent, les rapports de durabilité étaient un simple exercice de style pour les négociants en matières premières. Mais cela doit désormais changer. De nouvelles dispositions législatives prévoient qu'à partir de 2024, les entreprises concernées par le contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables fournissent pour la première fois des informations complètes sur les questions climatiques. Cela concerne aussi les émissions indirectes liées à la phase de consommation des produits vendus. Les tribunaux suisses pourraient donc bientôt devoir juger si le flou artistique qui prévaut dans les rapports publiés par les négociants est compatible ou non avec le Code des obligations, et si des amendes peuvent être infligées.

### La crise climatique comme modèle d'affaires

Alors que les négociants feignent d'ignorer les véritables conséquences du très lucratif négoce de charbon, de pétrole et de gaz, le dérèglement climatique fait de plus en plus de dégâts. Chaque sécheresse, chaque inondation et chaque canicule augmente la pression politique (inter)nationale pour qu'un terme soit mis au modèle d'affaires des négociants en matières premières fossiles. Afin d'anticiper les réglementations et de rester rentables, ceux-ci sont à la recherche de nouveaux produits négociables à l'échelle mondiale, et qui soient d'apparence aussi verte que possible. Mais il n'est pas ici question de cobalt, de lithium ou d'hydrogène : nos négociants, connus pour leur esprit inventif, ont déjà trouvé « leur » produit.

Pour reprendre les propos de son inventeur, la compensation carbone est « une matière première que l'on ne peut ni voir, ni sentir, ni toucher ». Autrefois, les négociants suisses auraient sans doute été sceptiques face à un produit aux propriétés aussi étranges. Mais ils semblent désormais apprécier les avantages d'une matière première qui existe principalement sur le papier, qui n'a pas besoin d'être stockée ni transportée à grands frais, et qui peut simplement être classée dans un dossier. Tout en ayant l'air vertueuse.

L'année dernière, des révélations sur un projet de l'entreprise suisse South Pole au Zimbabwe ont démontré sur quel type de promesses repose la compensation carbone. Son principe : pouvoir émettre – depuis un lieu donné – des gaz à effet de serre en toute bonne conscience ;

à condition qu'ailleurs, une parcelle de forêt soit préservée, de l'énergie renouvelable soit générée ou des arbres soient plantés. Ces mesures doivent permettre de capter du CO<sub>2</sub> déjà émis ou d'empêcher ou de réduire de nouvelles émissions. Les certificats qui en résultent qui représentent 1 tonne de CO<sub>2</sub> compensé, peuvent être achetés par les utilisateurs finaux afin de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. Dans les faits, ils ne sont toutefois pas tenus de réduire leurs émissions. Élément essentiel pour que le business de la compensation carbone fonctionne : les projets coûtent moins cher là où ils sont réalisés que s'ils l'étaient sur le lieu où le CO<sub>2</sub> est réellement émis.

Le commerce de certificats ne ressemble pas seulement au négoce de matières premières fossiles en ce sens que le lieu de consommation de ces dernières est généralement différent de celui de leur extraction. Le prix des certificats de compensation est aussi extrêmement volatil, et il n'est pas rare qu'il double ou triple en peu de temps. Tirer profit de la volatilité des prix est déjà le cœur de métier des négociants. La discrétion a également toute son importance sur le marché des certificats. Selon les estimations, quatre contrats de compensation sur cinq seraient conclus en dehors de la Bourse et donc, de fait, dans l'opacité la plus totale.

Mais la raison principale pour laquelle les négociants suisses se lancent tellement dans le marché de la compensation est leur foi en sa rentabilité. De plus en plus de pays misent sur les certificats pour lutter contre la crise climatique. Des conditions attrayantes font monter les prix, le prochain boom des matières premières se profile à l'horizon ; avec à la clé de juteux bénéfices. C'est ce potentiel de profit qui pousse les négociants vers le marché de la compensation, et non des considérations d'ordre climatique ou la volonté de soigner leur image.

### Des réchauds pour le climat

« On ne sait pas vraiment quels acteurs sont impliqués, ni combien ils sont, pas plus que les sommes qu'ils reçoivent. Comprendre le cheminement de l'argent dans le business de la compensation reste un défi de taille », explique Trishant Dev du Centre for Science and Environment à New Delhi. Il est l'auteur d'un rapport détaillé sur les projets de compensation en Inde, pays qui figure parmi les plus grands producteurs mondiaux de certificats de compensation. Dans le cadre de ses recherches, il a eu du mal à déterminer chez quels négociants les certificats de CO<sub>2</sub> finissaient par atterrir. « C'est comme un trou noir. »

Dans un cas, Trishant Dev est toutefois parvenu à retrouver l'acheteur : un contrat passé entre une entreprise indienne qui développe des projets climatiques et Vitol. Ce dernier avait acheté, en avril 2022, de quoi compenser 11 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. En contrepartie, l'entreprise indienne s'est engagée à distribuer 600 000 réchauds à charbon dans le pays. En



© Joanna B. Pinnao/Alamy



© Alfredo Matiquez/Alamy

cinq ans, cette mesure devrait permettre de compenser l'équivalent des émissions de gaz à effet de serre générées par 10 millions de voyages en avion entre Genève et New York. Il n'est pas possible de déterminer précisément d'où proviennent les compensations de Vitol, mais Trishant Dev a visité de nombreux projets de réchauds de cette même entreprise de développement dans le centre de l'Inde. « La plupart des ménages impliqués ne savent pas qu'ils font partie d'un projet de compensation. Et en plus, bien souvent, les réchauds ne sont pas du tout utilisés », ajoute-t-il.

Le principe derrière les réchauds est simple : dans de nombreux pays à plus faibles revenus, la population cuisine sur un simple brasero ou sur un feu ouvert. Ainsi, le charbon de bois brûlé diffuse sa chaleur dans toutes les directions, ce qui entraîne une perte d'énergie. De plus, ce processus produit des fumées et des suies toxiques, ce qui présente un risque important pour la santé, en particulier à l'intérieur des bâtiments. Des réchauds qui perdent moins de chaleur permettent non seulement une diminution de la fumée dégagée, mais aussi une économie de CO<sub>2</sub>. Sur le marché de la compensation, les entreprises peuvent calculer elles-mêmes cette réduction et se faire attester les certificats correspondants pour les revendre (voir graphique page 10).

« Les hypothèses sur lesquelles s'appuient ces calculs et la faible utilisation des réchauds contribuent à surestimer considérablement la réduction des émissions qui en résulte », explique Benedict Probst, de l'Institut Max Planck de Munich. L'économiste de l'environnement a étudié, avec des équipes de recherche de l'EPFZ et de onze autres universités, combien des certificats de CO<sub>2</sub> émis dans les projets climatiques les plus courants répondent aux normes scientifiques. Le concept des réchauds a obtenu les pires notes : seuls 11 % de ce que les certificats climatiques attestent à leurs acheteurs représentent effectivement une économie d'émissions.

En dépit de ces résultats décevants, Vitol, qui a pré-financé l'un des projets critiqués par la communauté scientifique et réalisé des études préliminaires pour celui-ci, continue de promouvoir à grande échelle de tels projets controversés, et ce pas seulement en Inde, mais aussi en République démocratique du Congo, au Kenya ou en Tanzanie. Interrogé à ce sujet, le négociant répond qu'il procède

toujours à des contrôles significatifs pour de tels projets et qu'il ne soutient que des projets « de la plus haute qualité ». Le projet en question fera bientôt l'objet d'une réévaluation. Le groupe genevois a fait distribuer plus de 2,1 millions de réchauds de ce type en Afrique subsaharienne au cours des vingt dernières années. En mai 2024, son patron, Russell Hardy, a annoncé que le groupe investirait encore plus de 550 millions de dollars US en Afrique d'ici à 2030, en grande partie dans de tels projets de réchauds.

### Dessine-moi un arbre

Trafigura a pris un autre chemin. Il ne s'est lancé dans le commerce de compensation qu'en 2021 et, selon Bloomberg, il serait devenu le leader de ce marché en seulement trois ans. La clé de ce succès ? Les solutions dites « basées sur la nature », comme la plantation à grande échelle de nouvelles forêts. S'il y avait une deuxième Amazonie qui aspire le CO<sub>2</sub> de l'air, la crise climatique serait réglée. C'est sur cette hypothèse audacieuse que reposent deux des projets de compensation dont Trafigura fait la promotion dans ses vidéos publicitaires.

Dans l'est de la Colombie, près du fleuve Orénoque, Trafigura finance un projet baptisé « Boussole verte ». Des millions d'arbres doivent être plantés dans la savane afin de faire pousser une nouvelle forêt sur une surface équivalente à celle du lac de Zurich. Pour qu'elle pousse le plus vite possible, Trafigura mise sur les eucalyptus, dont la croissance est particulièrement rapide. Cette démarche – qui semble de prime abord courageuse et novatrice – pourrait toutefois bientôt se retourner contre le négociant, car l'eucalyptus est très inflammable et, ces dernières années, plusieurs incendies de forêt ont ravagé la région. Pendant les deux mois de sécheresse de l'année dernière, le projet a déjà dû lutter contre près de 200 incendies, nous répond le négociant. « Nous avons investi de manière significative dans des mesures rigoureuses de lutte contre le feu » et les incendies n'ont pas eu de conséquences sur la surface plantée. Mais il reste à voir si les arbres survivront effectivement aux 30 ans prévus, une durée de vie de toute façon sous-estimée pour que le projet ait un véritable impact.

Mais c'est précisément la question de la durabilité et de la pérennité des réductions d'émissions qui intéresse des spécialistes comme Benedict Probst. Il estime certes que la compensation peut, à long terme, jouer son rôle pour lutter contre la crise climatique, mais seulement si les acheteurs de certificats réduisent au préalable la plus grande part de leurs propres émissions et que ces projets stockent ensuite le CO<sub>2</sub> à long terme. Dans les projets forestiers, ce risque est souvent sous-estimé, ignorant par exemple les éventualités d'incendies : « Il se peut très bien que, dans dix ans, des réductions d'émissions qui sont peut-être aujourd'hui effectivement représentées par des certificats ne soient plus du tout des réductions », prévient le chercheur.

← Au cours des vingt dernières années, Vitol a distribué plus de 2,1 millions de réchauds en Afrique subsaharienne, comme ici en Tanzanie.

← Dans le cadre du projet baptisé « Boussole verte », Trafigura mise en Colombie sur la plantation d'eucalyptus à croissance rapide, comme ceux plantés ici dans la région de Quindio.

### Aucune leçon tirée du scandale de South Pole

Mais il y a encore plus simple que de planter des arbres : la simple promesse – peu onéreuse – de les laisser en place, ou du moins de les abattre moins rapidement. Les projets de compensation de ce type consistent à modéliser la quantité de forêt qui pourrait être perdue à l'avenir à cause du déboisement ou d'incendies dans une région. Si la déforestation réelle est plus faible que les prédictions, alors des certificats de CO<sub>2</sub> sont créés. Selon une base de données de l'Université de Berkeley aux États-Unis, environ un quart de tous les certificats de CO<sub>2</sub> volontaires dans le monde, soit plus de 460 millions de tonnes, proviennent de projets de ce type, appelés REDD+ dans le jargon technique.

Beaucoup d'entre eux ne sont guère plus que du vent – mais un vent très lucratif –, car les responsables des projets surestiment souvent le taux de déforestation attendu ; par exemple en consultant les relevés historiques dans des régions comparables et en prévoyant une très grande perte de forêts dans la région du projet. Si ce sombre scénario ne se matérialise pas, la quantité de certificats de CO<sub>2</sub> émis est plus importante que le nombre qui serait éventuellement justifié. Les écarts dans leurs propres calculs peuvent être payants pour les entités qui gèrent les projets, car elles reçoivent ainsi plus de compensations pour les ventes. Dans le scandale du projet South Pole, le média d'investigation *Follow the Money* a également constaté de telles divergences.

Une étude de l'Université d'Amsterdam a examiné 26 des plus grands projets de ce type pour étudier dans quelle mesure les effets compensatoires sont ainsi surestimés. L'étude a pris en compte non seulement la déforestation supposée, mais aussi celle effectivement observée. Conclusion : les projets forestiers ne peuvent garantir que 7 % des effets compensatoires qui leur sont imputés.

Mercuria a annoncé son intention d'investir un demi-milliard de dollars US dans des « solutions climatiques » d'ici à 2030. Malgré toutes les critiques de la communauté scientifique, le négociant consacre une part importante de cette somme à de tels projets de protection des forêts. Au Brésil, par exemple, Mercuria s'est octroyé les droits d'achat exclusifs des certificats de CO<sub>2</sub> d'un projet dans la forêt tropicale de l'État de Tocantins. Si la déforestation peut y être endiguée, plus de 200 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> seront compensées sur une surface équivalente à celle de la Grande-Bretagne. Interrogée, Mercuria précise que ses projets sont développés « dans le cadre de programmes de compensation établis, avec une gouvernance stricte, des normes techniques, des audits indépendants et des vérifications régulières ». L'entreprise estime en outre que « les solutions basées sur la nature ont le potentiel de contribuer de manière significative aux efforts mondiaux pour atteindre le zéro net » ; non seulement parce qu'elles sont déjà disponibles aujourd'hui, mais aussi parce que « les

coûts par tonne sont significativement inférieurs à ceux de certaines alternatives ». Dans de nombreux pays, les forêts relèvent de l'administration nationale ou régionale. Au Pérou, Mercuria s'est fait garantir par les gouvernements d'Ucayali et de Madre de Dios les droits de commercialisation des certificats de CO<sub>2</sub> issus des forêts de la région. Dans un protocole d'accord avec le Ghana, le négociant a aussi déclaré en 2021 déjà vouloir y réaliser de tels projets. Ceux-ci n'ayant pas encore vu le jour, comme pour de nombreux autres projets climatiques lancés par des négociants, leur impact effectif ne peut logiquement pas encore être évalué.

Mercuria ne discute pas seulement avec les autorités pour ses projets climatiques, mais se profile aussi sur le terrain de la diplomatie climatique internationale. Le groupe a envoyé trois représentants, dont son patron, à la Conférence sur le climat COP 2023 à Dubaï. Glencore et Trafigura figuraient également sur la liste des participant-e-s. Cette dernière entreprise a profité de l'occasion pour rencontrer une délégation gouvernementale du Paraguay. L'année dernière, Vitol a également conclu un accord avec le fonds souverain nigérian pour un projet commun de distribution de ses réchauds. Pour les certificats de CO<sub>2</sub> comme pour le négoce de matières premières, il semblerait que le meilleur atout soit la proximité avec les gouvernements.

### Des solutions insuffisantes

Le modèle d'affaires des cinq plus grands négociants suisses en matières premières repose sur le commerce du charbon, du pétrole et du gaz, avec les conséquences climatiques qui en découlent. Avec ses énormes émissions indirectes de gaz à effet de serre, cette approche n'a aucun avenir politique ni économique, et le secteur est confronté à un bouleversement d'une urgence que les jolis rapports sur papier glacé ne peuvent à eux seuls faire oublier.

Les projets de compensation carbone sont censés apporter une réponse. Mais, même s'ils devaient effectivement tenir leurs nobles promesses, leur impact resterait totalement insuffisant. Trafigura négocie tous les 8 jours un volume de pétrole dont l'entreprise veut compenser les émissions de CO<sub>2</sub> par un projet forestier de 30 ans en Colombie. Le projet de réchauds de Vitol en RDC évite, au mieux, sur la durée d'un an, les gaz à effet de serre produits par le pétrole que le groupe vend en une demi-heure.

De plus, les projets ne parviennent pas à compenser l'asymétrie fondamentale du négoce de matières premières. À l'avenir, les régions aux revenus les plus faibles devront encore satisfaire la demande des régions les plus riches du monde, les négociants en matières premières se positionnant toujours comme intermédiaires. Le fait que les entreprises misent sur une telle approche, tout en dépensant des milliards dans le développement continu des énergies fossiles, révèle le véritable message de leurs beaux rapports : après nous, le déluge. ■



## Scandale du sucre dans les aliments pour bébés : retour à l'expéditeur et pétition déposée chez Nestlé

L'enquête de Public Eye et IBFAN, qui a levé le voile sur le double standard de Nestlé en matière de sucre ajouté dans les aliments pour bébés, a déclenché une vague d'indignation à travers le monde. En octobre, une pétition munie de plus de 105 000 signatures a été remise à Nestlé. Le texte appelle la multinationale à arrêter d'ajouter du sucre dans les aliments pour bébés partout dans le monde. Une action a été menée devant le siège de l'entreprise à Vevey pour dénoncer des pratiques injustifiables et néfastes, qui mettent en danger la santé de millions de bébés dans les pays à revenu plus faible.

**LAURENT GABERELL**

Vevey, le 1<sup>er</sup> octobre. Un étrange camion affichant le slogan « Pour Nestlé, tous les bébés ne sont pas égaux » remonte l'avenue Nestlé, sous l'œil intrigué des passant-e-s. À son bord : 40 m<sup>3</sup> de cartons vides, symbolisant l'équivalent de 10 millions de carrés de sucre, soit la quantité de sucre ajouté contenue dans les céréales pour bébés Cerelac que Nestlé vend chaque jour dans les pays à revenu faible et intermédiaire en Afrique, en Amérique latine et en Asie. En Suisse, et dans les principaux marchés européens, de tels produits sont pourtant vendus sans sucre ajouté, comme nous le révélions en avril dernier dans une enquête qui a eu un retentissement planétaire.

Par ce « retour à l'expéditeur », Public Eye et ses partenaires, le Réseau international d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN) et l'organisation Ekō, entendaient dénoncer le « deux poids deux mesures »

injustifiable de Nestlé et rappeler au géant de l'agro-alimentaire que ses pratiques abusives ont des conséquences néfastes pour la santé de millions d'enfants dans les pays à revenu plus faible. Une pétition signée par plus de 105 000 personnes a été remise à la multinationale, l'appelant à se montrer à la hauteur de ses responsabilités et à renoncer à l'ajout de sucre dans ses aliments pour bébés, partout dans le monde.

Bien qu'elle ait accepté de recevoir notre pétition, Nestlé est restée sourde à nos appels. La firme continue de réfuter l'existence d'un double standard et affirme « offrir à tous les enfants la meilleure nutrition possible, basée sur la science, pour leur permettre de grandir en bonne santé ». Elle se cache derrière le respect des lois en vigueur dans les pays où elle opère, tout en mettant en avant ses efforts qui auraient permis « une réduction



significative» des sucres ajoutés au cours des dernières années. Face à l'ampleur du scandale, Nestlé a toutefois annoncé l'introduction d'alternatives sans sucre ajouté dans certains marchés, notamment en Inde, où nos révélations ont fait les gros titres des médias et fait dévisser l'action de l'entreprise.

Car Nestlé, qui cherche à se profiler comme le leader mondial de la santé, de la nutrition et du bien-être, est sous pression. Bien que légales, ses pratiques violent les directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui interdisent expressément l'ajout de sucre dans les aliments pour bébés. Elles ont suscité de vives réactions dans des pays frappés de plein fouet par l'épidémie d'obésité, et laissé l'impression que, pour l'entreprise suisse, la santé des enfants dans les pays à revenu plus faible ne compte pas. Face à la grogne publique, les autorités de plusieurs pays ont annoncé l'ouverture d'enquêtes, tandis que se multipliaient les appels au boycott sur les réseaux sociaux.

Cerise sur le gâteau, la multinationale, qui clame haut et fort son engagement à «aider les consommateurs à choisir une alimentation équilibrée» et à «fournir des informations nutritionnelles claires et transparentes», met tout en œuvre pour cacher la teneur en sucre ajoutée de ses produits. Elle n'hésite pas à les promouvoir comme «sains» et «riches en nutriments essentiels au développement des bébés», alors qu'ils contiennent des niveaux élevés de sucre. En juin, Public Eye et IBFAN ont demandé au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) d'agir pour faire cesser ces pratiques commerciales déloyales et trompeuses, qui mettent à mal la réputation de la Suisse.

Interpellé au Conseil national en juin dernier, le Conseil fédéral botte en touche. Il rappelle que la législation suisse sur les denrées alimentaires s'applique aux produits mis en vente sur le marché suisse, mais pas à ceux vendus à l'étranger. «Il appartient au législateur des pays concernés de décider de la réglementation en vigueur sur leur territoire», souligne-t-il dans sa réponse. «Une entreprise internationale comme Nestlé décide librement de ses relations commerciales et doit respecter les exigences légales des pays où ses produits sont commercialisés.» Exit donc la responsabilité de la Suisse, en tant que pays qui héberge le siège du numéro un mondial des aliments pour bébés.

Les autorités affirment toutefois que la Suisse s'engage «activement» dans les travaux du Codex Alimentarius, où sont établies les normes qui font foi pour le commerce international des denrées alimentaires. Les normes du Codex, qui ont gagné en importance avec les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et servent bien souvent de base aux législations nationales adoptées à travers le monde, tolèrent le sucre ajouté dans les aliments pour bébés, à des limites spécifiques définies pour chaque type de produits. C'est pour cette

raison que l'ajout de sucre dans les aliments pour bébés reste autorisé dans la plupart des pays.

Le Codex a longtemps été pointé du doigt pour son fonctionnement opaque et l'influence prépondérante exercée par l'industrie sur ses travaux. Un facteur qui expliquerait en grande partie pourquoi ses standards – et par ricochet les lois nationales – sont plus faibles que les directives de l'OMS. Les normes relatives aux aliments pour bébés ont été vivement critiquées par l'OMS, qui les juge «inadéquates», en particulier pour le sucre car «les enfants établissent leurs préférences alimentaires tôt dans la vie». L'agence onusienne demande qu'elles soient revues et alignées sur ses propres directives, en s'attachant en priorité à interdire l'ajout de sucre.

Cet appel sera-t-il entendu? Face à l'épidémie mondiale d'obésité qui touche aujourd'hui plus d'un milliard de personnes dans le monde, les lignes semblent enfin bouger. Lors de sa dernière réunion tenue en octobre, le comité du Codex sur la nutrition infantile a décidé de procéder à l'actualisation de certaines de ses normes les plus problématiques, notamment celles sur les céréales infantiles – qui autorisent jusqu'à 30% de sucre ajouté dans certains produits. Avec le soutien de la délégation helvétique. L'opportunité d'en finir avec le sucre ajouté dans les aliments pour bébés partout dans le monde? Le chemin est encore long mais l'espoir est permis. ■

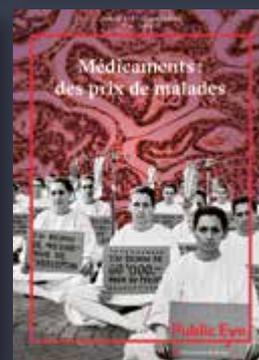
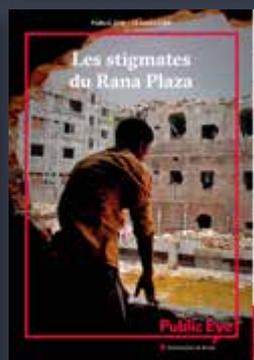
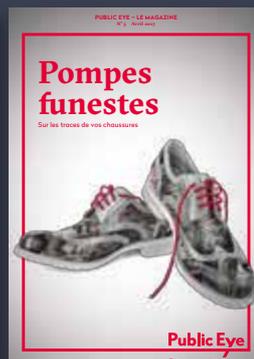
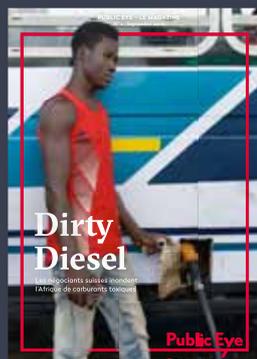


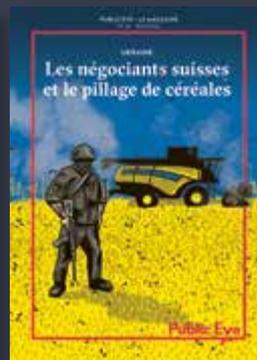
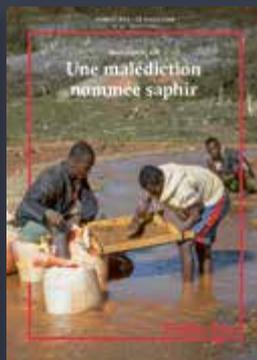
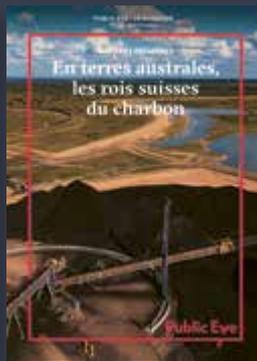
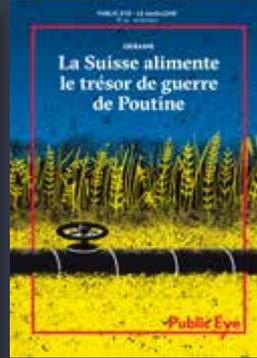
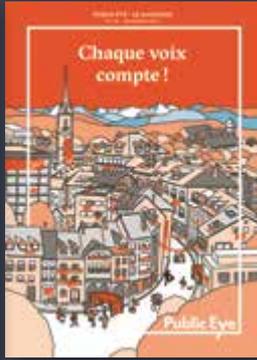
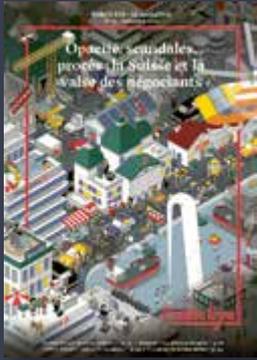
Vous pouvez lire notre enquête sur le sucre ici :

[stories.publiceye.ch/nestle-bebes](https://stories.publiceye.ch/nestle-bebes)

# 50 magazines en 8 ans

« Dirty Diesel – Les négociants suisses inondent l'Afrique de carburants toxiques » : ainsi titrait le tout premier numéro du Magazine de Public Eye en septembre 2016. Celui que vous avez entre les mains est déjà le numéro 50 (en comptant les rapports d'activité). Pour les entreprises helvétiques comme pour la Suisse officielle, le respect des droits humains à travers le monde ne semble toujours pas être une évidence. Alors nous gardons l'œil ouvert...







« Recherché pour le crime d'avoir planifié l'effondrement économique du Liban » : une image de Riad Salamé placardée sur le mur d'une maison à Beyrouth.

© Marwan Tahtah/Getty Images

# Banques, immeubles et avocat : les ramifications suisses de l'affaire Riad Salamé

Depuis fin septembre, le Liban est plongé dans l'enfer de la guerre, cible d'intenses bombardements israéliens. Touchée de plein fouet, la population civile subit par ailleurs de longue date la corruption endémique de ses dirigeants. L'affaire Riad Salamé en est la parfaite illustration. Gouverneur de la Banque du Liban (BDL) jusqu'en 2023, il est au cœur d'une enquête internationale qui a pour épice la Suisse, soupçonné d'avoir détourné près de 330 millions de dollars au détriment de la BDL. L'argent est arrivé à HSBC Private Bank (Suisse) SA à Genève. Comme le documente notre enquête, une partie de ces fonds lui a permis d'acquérir deux immeubles sur la Côte vaudoise, dont le dernier à Rolle en 2019. Pour réaliser ces achats, Riad Salamé a eu recours aux services d'un avocat genevois. Ce dernier agissait en tandem avec un promoteur immobilier bien connu de la place.

L'audition s'est déroulée à Beyrouth au printemps 2022. Ce jour-là, le procureur libanais Jean Tannous reçoit dans son bureau Marwan Issa El-Khoury, un avocat franco-libanais qui peut faire avancer le dossier ultrasensible dont il est en charge. Le magistrat enquête alors sur Riad Salamé, le tout-puissant gouverneur de la Banque du Liban (BDL) de 1993 à juillet 2023. Ce dernier est au cœur d'une vaste enquête, accusé de détournements de fonds publics. Il a été interpellé au Liban début septembre 2024.

Le témoignage de Maître Issa El-Khoury intéresse le procureur libanais à plus d'un titre car cet avocat a joué un rôle majeur pour aider le premier banquier du pays et son frère cadet, Raja, ainsi que leurs proches, à mettre en place des constructions juridiques légales dans le but d'accumuler un patrimoine immobilier dans plusieurs pays européens avec des fonds présumés d'origine illicite. L'homme de loi connaît aussi de l'intérieur le fonctionnement du clan Salamé puisqu'il n'est autre que le neveu des deux frères. Il a ainsi alternativement endossé les costumes de défenseur et de pourvoyeur de sociétés-écrans permettant d'opacifier les transactions et de masquer les ayants droit économiques.

Son témoignage au Liban – que Public Eye a pu compléter grâce à des documents additionnels – éclaire sur les coulisses d'investissements immobiliers réalisés en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse via un réseau particulièrement complexe de sociétés offshore qu'il a créées et/ou administrées. Ce patrimoine immobilier n'a pu être identifié par la justice qu'à la suite de la saisie, menée par le procureur Tannous, de l'intégralité de la documentation relative à ces différentes entités, conservée dans les bureaux du frère de Riad Salamé à Beyrouth.

Sans grande surprise, la Suisse est concernée au premier plan par ces montages. C'est d'ailleurs là que la tentaculaire affaire Salamé a démarré il y a près de quatre ans, relatée par de nombreux médias étrangers.

### L'immense fortune offshore du gouverneur

Août 2020. Le consortium d'investigation sur la corruption OCCRP et son partenaire libanais Daraj, un média en ligne indépendant, publient une vaste enquête sur Riad Salamé : « Le gouverneur offshore du Liban ». Les journalistes révèlent comment ce dernier et ses proches se sont abrités derrière un réseau de sociétés offshore pour faire fructifier leur immense fortune et investir dans plusieurs pays. Les noms de certaines entités qui ont leurs comptes en Suisse sont cités.

Plusieurs banques helvétiques, dont HSBC Private Bank (Suisse) SA, Julius Baer et Pictet, qui ont abrité pendant des décennies une part importante de la fortune du clan Salamé, se réveillent alors et font un signalement auprès du Bureau de communication en matière de blan-



Beyrouth, 2023. Riad Salamé lors de son départ après 30 ans de service au sein de la Banque du Liban.

chiment d'argent (MROS). À Berne, les enquêteurs identifient avec une certaine stupeur ce qui semble être un vaste schéma de détournements de fonds au préjudice de la Banque du Liban, doublé d'une machine à blanchir cet argent, principalement via la Suisse. En octobre 2020, le Ministère public de la Confédération (MPC) ouvre une instruction contre Riad et Raja Salamé pour soupçons de blanchiment d'argent aggravé. Celle-ci est toujours en cours aujourd'hui. Des procédures sont ensuite déclenchées au Liban, en Belgique, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Luxembourg et à Monaco, principalement sur la base de la documentation bancaire transmise par Berne. À ce stade, les deux frères bénéficient de la présomption d'innocence.

Début 2021, l'ouverture de cette enquête en Suisse, rendue publique par un journal libanais, fait l'effet d'une bombe. Le Liban est alors plongé dans une crise économique sans précédent. En 2019, la monnaie nationale, artificiellement maintenue à un taux de change élevé par rapport au dollar pendant des années, s'est effondrée. Le chômage a explosé et les épargnants libanais se sont vu interdire l'accès à leurs comptes en devises. Pendant ce temps, une partie de l'establishment libanais a pu transférer son argent à l'étranger. Dans les manifestations, Riad Salamé, autrefois considéré comme un génie de la finance, est conspué, accusé d'avoir été complice de cette gabegie et de s'être enrichi sur fond de corruption endémique.



Novembre 2019, la population libanaise descend dans la rue pour réclamer le départ d'une classe politique jugée corrompue. Ici, les forces de l'ordre tentent de sécuriser l'entrée de la banque centrale.

© Anwar Amro/AFP via Getty Images

### La Suisse, gare de triage des fonds du clan Salamé

En avril 2021, *Le Temps*, qui s'est procuré la demande d'enquête judiciaire adressée par la justice helvétique aux autorités libanaises, dévoile une partie des mouvements de fonds suspects entre le Liban et la Suisse. Nous avons pu compléter ce tableau sur la base de documents additionnels. Il est désormais établi qu'entre avril 2002 et mars 2015, près de 330 millions de dollars (US) provenant d'un compte de la Banque du Liban ont été versés, en plus de 300 opérations, à HSBC Private Bank (Suisse) SA à Genève, sur le compte de Forry Associates, une petite société offshore enregistrée à Tortola, aux îles Vierges britanniques.

Cette entité avait officiellement pour ayant droit économique Raja Salamé, le frère du gouverneur de la BDL. Forry Associates a trouvé un filon en or : elle est habilitée, en vertu d'un contrat datant de 2002 signé par Riad Salamé, à vendre sur le marché local (principalement à des banques) des bons du Trésor et des Eurobonds émis par la BDL. Il s'agit de son seul mandat de courtier. Pour cela, elle est rémunérée directement par la BDL avec la mention « frais et commissions ». Malgré un chiffre d'affaires de 30 millions de dollars par an en moyenne, la petite Forry n'a ni personnel ni bureau, et le fonctionnement de son compte bancaire ne correspond pas à celui d'une société opérationnelle, ont constaté les enquêteurs.

Il semble plutôt s'agir d'un compte de passage. Ces faits montrent la légèreté avec laquelle plusieurs établissements bancaires suisses ont accueilli les millions des frères Salamé – deux personnes politiquement exposées (PEP) qui devaient faire l'objet d'une diligence renforcée. Il s'agit en premier lieu de HSBC Private Bank (Suisse) SA, à Genève, épinglée en juin dernier par la FINMA pour « ses manquements en matière de prévention du blanchiment d'argent » en lien avec cette affaire Salamé.

Sur les quelque 330 millions de dollars arrivés à HSBC Private Bank (Suisse) SA au bénéfice de Forry Associates, un total de 248 millions a été versé sur les comptes personnels de Raja Salamé, également ouverts auprès de cette banque. Sur cette somme, ce dernier a ensuite transféré 207 millions au Liban, sur des comptes ouverts à son nom dans quatre banques locales, avec comme justificatif « dépenses personnelles ». Mais ce n'est pas tout : Raja Salamé a également reversé des millions à plusieurs sociétés contrôlées par son frère, Riad Salamé. Ces entités, qui pour la plupart avaient des comptes en Suisse, ont aussi été directement alimentées par Forry Associates. Au total, l'ancien gouverneur de la Banque du Liban et ses structures offshore auraient, selon les documents judiciaires consultés, reçu – directement ou indirectement de Forry Associates – plus de 26 millions de dollars, 9,2 millions d'euros et 5,3 millions de francs.



Beyrouth, 2023. Des journalistes attendent Riad Salamé devant le palais de justice où il est auditionné pour des soupçons de malversations financières.

Riad Salamé continue de clamer son innocence, expliquant que sa fortune provient principalement de l'époque pourtant lointaine (1973-1993) où il était banquier d'affaires chez Merrill Lynch. L'argent qu'il a touché de Forry Associates – directement ou via son frère – viendrait en recouvrement de dettes que ce dernier aurait contractées auprès de lui. Ses défenseurs affirment aussi que les fonds de la Banque du Liban n'ont pas été engagés. Selon Riad Salamé, les commissions auraient été payées à Forry Associates par les institutions financières qui achetaient les bons du Trésor et les Eurobonds, et versées sur un compte créé à cet effet par la Banque du Liban. Selon nos informations, les justificatifs lacunaires fournis par la BDL pour étayer cette version n'ont toutefois pas convaincu les enquêteurs de plusieurs pays européens, qui ont mis au jour un cheminement des fonds tortueux, caractéristique, selon eux, d'un dispositif de blanchiment d'argent.

Plusieurs des sociétés utilisées par Riad Salamé pour recevoir les fonds provenant de Forry Associates étaient de droit suisse. Et c'est là que le rôle des avocats facilitateurs se dessine.

#### **Avocats pourvoyeurs de sociétés genevoises**

Entendu au Liban sur demande de la justice de plusieurs pays européens, Riad Salamé a reconnu être l'ayant droit

économique de SI 2 SA. Cette société genevoise, qui est toujours inscrite au registre du commerce, est dirigée par son neveu Maître Issa El-Khoury. C'est un confrère suisse de ce dernier, associé d'une étude genevoise, qui a enregistré SI 2 SA en octobre 2010, et qui en est toujours l'unique administrateur. Le capital constitutif de la société – 100 000 francs – avait alors été versé en liquide, comme l'indique le dossier que nous avons consulté physiquement au registre du commerce de Genève. Son but : « prise et détention de participations dans toutes sociétés notamment dans le domaine immobilier ».

L'instruction suisse a permis de découvrir qu'entre 2011 et 2015, SI 2 SA, qui avait ses comptes à EFG Bank Zurich, a été créditée de près de 7 millions de francs provenant, soit directement soit indirectement, des comptes de Forry Associates à HSBC Private Bank (Suisse) SA.

Là encore, le parcours de l'argent est sinueux. Ainsi, entre 2008 et 2011, une société panaméenne, Westlake Commercial Inc., également contrôlée par Riad Salamé comme il l'a lui-même admis, a reçu plus de 7 millions de dollars de Forry Associates sur son compte à la banque privée Julius Baer Zurich, en 13 versements. À l'automne 2011, Westlake Commercial Inc. a versé 1,6 million de francs à SI 2 SA avec comme motif « investissement dans immobilier commercial ». SI 2 SA



De 2019 à 2021, une série de manifestations secoue le Liban en réaction à l'échec du gouvernement à sortir d'une crise économique majeure.

© Aziz Taher/Reuters

a par ailleurs été créditée, entre 2011 et 2013, d'environ 5,3 millions de francs en provenance de Forry Associates et du compte personnel de Raja Salamé à HSBC Private Bank (Suisse) SA, avec à chaque fois comme motif de paiement : « investissement dans l'immobilier ».

Enfin, en août 2019, SI 2 SA a effectué un transfert de 7,3 millions de francs à une autre société genevoise, Red Street 10 SA, qui avait ses comptes à UBS. Les enquêteurs suisses ont estimé que les transferts entre Forry Associates, Westlake Commercial Inc., SI 2 SA et Red Street 10 SA ne semblaient pas avoir d'autre logique que celle d'opacifier le réel bénéficiaire économique des transactions : Riad Salamé.

Comme nous avons pu le documenter, c'est bien l'ancien gouverneur de la Banque du Liban qui se cachait derrière Red Street 10 SA, une structure détenue à 100 % par SI 2 SA. Détail amusant : à Beyrouth, les locaux de la Banque du Liban sont situés rue Hamra, ce qui signifie « rue rouge » ou « red street » en anglais. Là encore, on retombe sur le même avocat genevois. En septembre 2008, ce dernier est devenu l'unique administrateur de Red Street 10 SA qui, jusqu'au printemps 2020, était une société avec des actions au porteur. Ce système d'une totale opacité, qui permet aux ayants droit économiques de ne pas apparaître, a été aboli en Suisse en 2019, sous

la pression de l'organisme intergouvernemental Groupe d'action financière (GAFI).

### Deux immeubles de bureaux à Rolle et Morges

À quoi ont servi ces transferts d'argent ? Nous avons découvert que les 7,3 millions versés, en août 2019, par SI 2 SA à Red Street 10 SA, ont permis à cette dernière – et donc à son ayant droit économique Riad Salamé – d'acquiescer à cette date un immeuble à Rolle d'une valeur totale de près de 17 millions de francs. Pour réaliser cet achat, un prêt de 10,2 millions de francs a également été obtenu auprès d'UBS, où Red Street 10 SA avait ses comptes depuis 2008. Il s'agit d'un immeuble de bureaux, situé route de Gilly, qui abrite actuellement le siège social européen d'une entreprise chimique états-unienne.

Cette fructueuse acquisition a été réalisée quelques mois avant que des centaines de milliers d'épargnant-e-s libanais-e-s plongent dans la pauvreté, sous l'effet d'une crise financière dévastatrice.

On retrouve aussi la trace de Red Street 10 SA dans la banlieue industrielle de Morges. Selon des informations obtenues auprès du registre foncier, la société a acquis, en octobre 2008 – soit un mois après que l'avocat genevois en est devenu l'administrateur – un immeuble de 1129 m<sup>2</sup> situé à la rue de Lausanne.

Nous nous sommes rendues sur place. Le bâtiment de quatre étages, plutôt défraîchi, abrite des bureaux loués par plusieurs entreprises. Une personne locataire a confirmé à Public Eye que le nom de Red Street 10 SA figure bien sur le bail qu'elle a signé, mais elle dit ignorer la personne physique qui se cache derrière cette société.

Le registre foncier du Canton de Vaud nous a confirmé que Red Street 10 SA était toujours propriétaire des deux immeubles. Selon nos informations, ces deux biens auraient rapporté au gouverneur de la Banque du Liban des revenus locatifs de 380 000 francs en 2019 et 2020, puis 760 000 francs par la suite. Des documents judiciaires permettent de penser que Riad Salamé aurait aussi investi dans un projet immobilier à Bienne.

Si, dans d'autres pays européens, l'ancien gouverneur de la BDL a jeté son dévolu sur des biens immobiliers de luxe pour lui et ses proches, il a préféré investir, en Suisse, « dans des biens commerciaux car c'est un rendement locatif et commercial sans les contraintes légales d'habitation qui vont avec », explique une source proche du dossier.

### **Un promoteur immobilier genevois et de mystérieux versements**

Comme nous l'avons découvert, c'est un important groupe immobilier suisse (expert en investissement, développement et gestion dans l'immobilier) qui gère les immeubles à Morges et Rolle. Ces biens figuraient sur son site comme faisant partie des « actifs » du portefeuille immobilier du groupe, mais après la mise en ligne de notre article, ces références ont été supprimées.

Et c'est à l'adresse genevoise de ce groupe qu'est domicilié le siège social des sociétés de Riad Salamé SI2 SA et Red Street 10 SA. Son directeur, un promoteur immobilier bien connu de la place, avait dès 2008 un droit de signature individuelle pour le compte de Red Street 10 SA, aux côtés de l'avocat genevois. Alors que le neveu de Riad Salamé, Marwan Issa El-Khoury apparaissait comme le conseil juridique et fiscal de l'entité.

Selon nos informations, une autre société également sise à cette adresse a retenu l'attention des enquêteurs : Alstone SA. Cette structure est administrée par le même avocat genevois que SI 2 SA et Red Street 10 SA. Jusqu'en 2017, elle avait aussi un capital constitué d'actions au porteur, avec comme but : « prise de participations et administration de sociétés, opérations immobilières et investissements ». Des documents transmis par la justice suisse à la France mettent en lumière un versement de 2,5 millions de francs, reçu en décembre 2011 par Alstone SA, qui provenait directement du compte de Forry Associates à HSBC Private Bank (Suisse) SA. Un autre transfert a par ailleurs été repéré : le paiement, entre septembre 2009 et janvier 2012, toujours par Forry Associates, de près de 594 000 francs à l'étude de l'avocat genevois qui administre les sociétés SI 2 SA, Red Street 10 SA et Alstone SA.

« On voit bien que ces constructions juridiques, qui sont légales, obscurcissent la manière dont les fonds sont transmis. Sans l'aide de ces professionnels du droit que sont les avocats, les Salamé n'auraient pas pu réaliser de tels montages », estime un proche du dossier.

En Suisse, la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) ne s'applique aux activités des avocat-e-s que s'ils ont un accès direct aux fonds administrés – que ce soit pour conserver, déplacer ou investir l'argent de leur clientèle. Celles et ceux qui offrent leurs services pour l'achat de biens immobiliers ou la création de sociétés n'ont, à ce jour, aucune obligation de diligence. Quelle que soit l'opacité de la construction juridique, ces « conseillers et conseillères » ne sont pas tenu-e-s de vérifier la provenance des fonds. Dans le cadre de la révision en cours de la LBA, le Conseil fédéral propose de combler cette lacune, mais la réforme – qui va moins loin que celle rejetée par le Parlement en 2021 – est à nouveau combattue avec véhémence par une partie de la profession.

### **Des mesures provisionnelles contre Public Eye**

Contacté, l'avocat genevois n'a pas répondu aux questions détaillées que nous lui avons adressées concernant son rôle d'administrateur de sociétés alimentées par des fonds présumés d'origine suspecte par la justice de plusieurs pays. Il a souligné : « Après quatre ans d'enquête, le Ministère public de la Confédération n'a manifesté ni intérêt à m'entendre ni reproche à mon endroit. » En juin dernier, il a déposé une requête de mesures provisionnelles et superprovisionnelles à l'encontre de Public Eye auprès du Tribunal de première instance de Genève au motif d'une potentielle atteinte imminente aux droits de la personnalité. Celle-ci a été acceptée, nous interdisant préventivement de publier cette enquête. Au terme d'une audience qui s'est tenue début août, les deux parties ont pu trouver un accord. Pour Public Eye, ce recours à la justice est symptomatique des pressions toujours plus fortes qui pèsent sur les journalistes et les ONG d'investigation. Contacté, son collègue libanais Marwan Issa El-Khoury n'a pas répondu.

Contacté, le promoteur immobilier répond que la signature qu'il détient sur le compte bancaire de Red Street 10 SA sert à « assurer le suivi des encaissements des loyers et des paiements de frais courants, etc. Il s'agit donc uniquement d'une signature conférée dans le cadre d'un mandat professionnel de gérance », une « situation usuelle lorsque les immeubles sont détenus par le biais de sociétés ». Il précise que les immeubles détenus par Red Street 10 SA ne font pas partie des actifs de son groupe. Il ajoute que le nom de la société Forry Associates lui était « inconnu jusqu'à la publication de son nom dans la presse » et qu'il « n'avait donc aucune idée de son existence, de ses activités et/ou de ses animateurs ». ■

# Fiches sur Public Eye : les services secrets rappelés à l'ordre par la justice

Public Eye apparaît à 431 reprises dans les fichiers du Service de renseignement de la Confédération (SRC) alors que la surveillance politique est explicitement interdite depuis le scandale des fiches. Le SRC affirme qu'il ne s'agit là que de « données collatérales » et que Public Eye ne l'intéresse guère. Mais le Tribunal administratif fédéral, auprès duquel nous avons déposé un recours, voit l'affaire d'un autre œil et exige du SRC qu'il revoie ses pratiques.

CHRISTA LUGINBÜHL

L'actuelle loi fédérale sur le renseignement (LRens) interdit, du moins sur le papier, la surveillance des activités politiques. Cette réglementation explicite et sans équivoque a vu le jour au lendemain du scandale des fiches : en 1989, la Suisse apprenait que sa « police politique » avait établi des fiches sur quelque 900 000 personnes. Depuis lors, les services secrets suisses ont beaucoup changé et les anciennes fiches papier sont devenues d'énormes bases de données électroniques. Ces dossiers comptent notamment nos « données collatérales », dont le SRC affirme avoir besoin à des fins de « contextualisation » : il affirme que les données sur Public Eye seraient similaires à celles qu'il a recueillies sur une filiale de McDonald's dans la vieille ville de Berne afin de décrire une rencontre ayant eu lieu dans ce restaurant. Le nom de McDonald's et la description du lieu auraient uniquement été utilisés pour pouvoir décrire un autre événement intéressant pour le service de renseignement. Et ce n'est pas le restaurant en question qui intéressait le SRC.

## Le Tribunal administratif fédéral estime que des mesures s'imposent

Or la différence est de taille : Public Eye ne sert pas des hamburgers mais réalise un travail politique. Et c'est bien ce travail politique qui est mentionné et commenté des dizaines de fois dans les fiches. L'argumentation du SRC ne nous a donc absolument pas convaincu-e-s et nous avons décidé de faire appel à la justice pour mettre au clair cette histoire de « données collatérales ». Nous avons entrepris cette démarche en pensant aux nombreuses petites ONG et mouvements qui se posent les mêmes questions mais qui, pour diverses raisons, ne veulent ou ne peuvent pas s'exposer. Leur manque de ressources peut aussi les dissuader de passer à l'action en raison des frais de justice et de conseil juridique. Le SRC a en outre exigé une « indemnité de procédure appropriée » mais, sur ce point comme sur d'autres, le Tribunal administratif fédéral (TAF) nous a donné raison.

Dans le jugement de près de 70 pages, les 5 éléments suivants sont particulièrement importants du point de vue de la société civile.

## DROIT D'ACCÈS

Le SRC a tenté d'argumenter que Public Eye n'avait aucun droit sur les données contestées car il ne s'agissait pas de « données personnelles » mais uniquement de « données collatérales ». Le tribunal a toutefois conclu : « Toutes les mentions présentent un lien clair avec la plaignante en tant que personne morale et sont donc des données personnelles. » Le TAF ne veut pas non plus priver Public Eye de ses droits d'accès et d'effacement des données comme le demande le SRC.

## FICHAGE

Le SRC a affirmé que Public Eye ne l'intéressait pas, qu'il n'avait donc pas traité les données et qu'il n'y avait donc pas de données « personnelles » (fiches). Le tribunal lui a là aussi donné tort : « Comme les données personnelles de la plaignante peuvent être trouvées au moyen d'une recherche textuelle, elles doivent également être considérées comme ayant une référence nominale au sens de l'art. 5, al. 6 LRens. »

## LÉGALITÉ

Il est encore plus intéressant de se pencher sur la question fondamentale de savoir si le SRC peut ou devrait collecter des données sur Public Eye. À ce sujet, le TAF rappelle que le SRC doit s'assurer, avant même de saisir des informations dans une base de données, « que le contenu des communications et renseignements présente un lien avec l'extrémisme violent, le terrorisme, le service de renseignement prohibé, la prolifération, les attaques visant des infrastructures indispensables, ou des actes significatifs en matière de politique de sécurité ». Ces conditions s'appliqueraient aussi aux données personnelles de Public Eye. Le tribunal reproche au SRC de ne pas expliquer dans le cadre de quel mandat il enregistre les données personnelles de Public Eye. Il n'est donc pas possible, même pour le TAF, « d'examiner la légalité des différentes mentions sous l'angle de l'art. 6, al. 1a-d LRens ».

## EFFACEMENT DES DONNÉES

L'article 5 de la LREns interdit par principe la collecte de données relatives aux activités politiques sauf en présence d'indices concrets laissant présumer que des activités terroristes, d'espionnage ou relevant de l'extrémisme violent pourraient être préparées ou exécutées. Si aucune preuve ne vient confirmer ces activités, toutes les données récoltées doivent être effacées au plus tard un an après leur saisie. Comme le SRC n'a pas indiqué de finalité de ce type, « l'évaluation de la légalité de la collecte et du traitement des données » est, selon le TAF, « considérablement compliquée ». Le TAF estime donc que le SRC devrait fournir des explications différenciées précisant les liens que les données personnelles de Public Eye présentent avec l'article 6. Faute de quoi, le SRC doit effacer les données.

## LACUNES LÉGISLATIVES

Sur la question des « données collatérales », le SRC donne comme argument qu'il en aurait besoin pour mener à bien sa mission de prévention et qu'elles devraient être conservées plus d'une année. Le tribunal va dans le sens du SRC dans la mesure où il devrait être permis, pour des « considérations systématiques », de traiter des données personnelles de tiers. Mais en ce qui concerne les délais légaux d'effacement des données, le TAF constate toutefois une lacune dans la loi. Sur ce point, il faut des réponses politiques et une clarification juridique, car la collecte et la conservation des données touchent à des droits fondamentaux très sensibles. ■

*À lire à ce sujet également, l'interview de la conseillère nationale Marionna Schlatter en page 28.*

## La révision de la LREns à l'ordre du jour

Une révision de la loi fédérale sur le renseignement se prépare actuellement. Les divers amendements prévus auraient de vastes conséquences.

- Il y aurait désormais une « base de données brutes », c'est-à-dire que, contrairement à aujourd'hui, où la légalité de toutes les données récoltées doit d'abord être vérifiée avant qu'elles soient enregistrées, les données seront collectées et stockées avant d'être éventuellement utilisées ultérieurement.
- L'interdiction de la surveillance des activités politiques au sens de l'article 5 devrait à l'avenir être assouplie : seule la collecte de « données personnelles » resterait interdite, et non celle d'informations ou de données dites « collatérales ». Le droit d'accès ne serait pas garanti pour cette nouvelle catégorie de données car elles ne seraient plus considérées comme des données personnelles selon la nouvelle législation.
- Le SRC veut également s'attaquer au secret professionnel et à la protection des sources, et veut, dans certains cas, pouvoir chercher des données dans les ordinateurs portables de « tiers », soit par exemple des avocat·e-s, des journalistes, des pasteur·e-s ou du personnel médical.
- Le SRC ne peut collecter que des données provenant de sources reconnues par la loi, telles que les sources

d'information publiques (exposés, registres publics, etc.), les sources humaines (renseignements, communications aux autorités, etc.), son propre traitement de données personnelles, ainsi que les mesures de recherche soumises à autorisation (écoutes téléphoniques, infiltration dans des ordinateurs, etc.). Ces dernières mesures doivent être étendues et également utilisées pour présomption d'« extrémisme violent ». Or, cette notion n'étant pas définie juridiquement, l'examen de la proportionnalité de cette grave atteinte aux droits fondamentaux ne serait donc a priori guère possible dans un cas particulier.

Si tous ces amendements sont adoptés, les organisations de la société civile et les individus ne bénéficieront plus à l'avenir d'un droit d'accès total et sauront encore moins qu'avant si le SRC enregistre et stocke des informations sur leurs activités politiques. La confidentialité ne pourrait plus être garantie pour les patient·e-s ou pour les sources des journalistes. La révision de la LREns sera vraisemblablement soumise au Parlement à la fin de l'année 2025 et une consultation aura lieu jusqu'à l'été 2025 pour la partie « cyber ». Il ne s'agit pas seulement d'une question de sécurité, mais surtout d'une évolution importante sur le plan politique : il est essentiel de trouver un équilibre entre le besoin de sécurité et la préservation de nos piliers démocratiques que sont la liberté d'expression, de réunion et d'association, ainsi que des médias.



## « Nous devons commencer à regrouper les contre-pouvoirs politiques »

Marionna Schlatter est l'une des voix les plus importantes aujourd'hui dans le champ de tension entre la politique de sécurité et les questions de droits fondamentaux. Le récent rappel à l'ordre des services secrets suisses par la justice confirme les craintes de la conseillère nationale zurichoise. Elle lutte depuis des années pour un renforcement des organes de contrôle et contre l'extension prévue des compétences du Service de renseignement de la Confédération (SRC). Elle est également indignée par la nonchalance parlementaire dans le traitement des infractions à la loi commises par le SRC.

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVER CLASSEN

**Madame Schlatter, à la fin des années 1980, le premier scandale des fiches a déclenché un tollé au sein de la population et a eu des conséquences politiques immédiates. Les violations actuelles des droits démocratiques par les services secrets suisses ne sont pas moins graves mais elles ne provoquent pourtant pas autant d'indignation dans les médias et la sphère politique. Pouvez-vous l'expliquer ?**  
C'est là la question centrale. D'une part, à l'ère d'internet, la population est sans doute moins sensible aux questions de droits fondamentaux. Les jeunes en particulier se résignent souvent à leur sort de consommateurs et consommatrices transparent-e-s : si Google, Apple et consorts savent déjà tout de moi, protéger ma vie privée n'a de toute façon plus aucune importance. D'autre part, les critiques de l'appareil étatique sont moins répan-

dues de nos jours. Ce qui peut bien sûr aussi être interprété comme une plus grande confiance dans les autorités et les institutions. Et ce ne serait pas un mal, en fait...

**... si le Service de renseignement de la Confédération (SRC) était digne de cette confiance. Mais est-ce bien le cas ?**

En réaction au scandale des fiches, les autorités ont créé un cadre législatif et des organes de surveillance supplémentaires pour les structures et activités des services secrets. Comme l'ont récemment remis en évidence les plus de 400 mentions de Public Eye dans les fichiers du SRC, ce qui est le plus problématique, c'est la façon dont tout ceci est mis en œuvre. Il est déjà suffisamment inquiétant que nos services secrets se permettent souvent de ne pas respecter le cadre légal dans lequel ils

sont censés opérer. Mais je suis aussi effarée par la réaction nonchalante du Parlement, et ce d'autant plus quand on sait que la Délégation des Commissions de gestion signale de nouvelles infractions concrètes dans chacun de ses rapports annuels.

**Comment expliquez-vous ce laisser-faire des pouvoirs politiques ?**

Avec les questions de protection de l'État, on arrive rapidement dans des discussions très techniques, et le SRC en profite sans cesse, par exemple lorsqu'il jongle avec ses diverses bases de données. Mais la politique de sécurité est également une problématique chargée d'émotions. Nous vivons aujourd'hui dans un monde moins sûr et plus dangereux que celui des années 1990, et on entend parfois dans le camp bourgeois que le législateur aurait réagi de manière excessive à l'époque, qu'il

faudrait donc aujourd'hui faire machine arrière. Le SRC alimente cette théorie à l'aide d'une rhétorique qui vise stratégiquement à élargir ses compétences, en particulier dans le domaine de la surveillance préventive, et qui suggère à la haute surveillance parlementaire que les responsables politiques n'ont de toute façon aucune idée de ce sujet compliqué.

**La surveillance systématique des organisations de la société civile comme Public Eye est toujours légitimée, jusque devant la justice, en insinuant qu'elles sont potentiellement « d'extrême gauche » ou « violentes ». Comment des affirmations aussi infondées peuvent-elles être prises au sérieux ? Et le SRC est-il aveugle de l'œil droit ?**

C'est précisément ce que je cherche à comprendre depuis des années. De manière générale, c'est le législateur, et non les organes exécutifs de l'État, qui a le pouvoir de définir les termes et concepts. Mais dans la pratique, ce principe est souvent contourné ou ignoré. Lorsque l'on aborde le sujet avec le SRC, on nous répond que les coronasceptiques, les « citoyens du Reich » ou les néonazis sont tout autant sur le radar. Mais on peut seulement le croire sur parole tant que ces milieux ne font pas de demandes de consultation ou du moins qu'ils n'en publient pas les résultats.

**La révision en cours de la loi sur le renseignement prévoit d'étendre les compétences du SRC, en premier lieu dans la question sensible de la surveillance numérique. Ne serait-il pas possible et souhaitable de lancer un référendum, comme cela avait été fait dans les années 1990 « contre l'État fouineur » ?**

C'est précisément ce que craint le SRC, et c'est pourquoi la révision de la loi se fait en deux parties. L'objectif est d'accélérer le processus et de traiter de manière distincte la cyber-surveillance, qui est un sujet particulièrement délicat. Je trouve qu'il

faudrait un référendum pour chacun des deux éléments. On connaît à peu près le contenu du premier après la consultation, mais le second est encore une boîte noire. Nous devons donc déjà commencer à regrouper les contre-pouvoirs politiques.

**Concrètement, est-il possible qu'après cette double révision de la loi, les téléphones portables des journalistes ou des équipes d'ONG puissent être surveillés ?**

Cela me paraît malheureusement tout à fait plausible. C'est aussi ce que laissent supposer les gros investissements que le SRC fait actuellement dans des outils d'intelligence artificielle permettant d'examiner et de structurer d'énormes quantités de données numériques. Les tas de foin deviennent de plus en plus gros et, pour les fouiller, ce ne sont plus de grandes fourches qu'il nous faut, mais de toutes petites fourchettes. La question centrale reste toutefois de savoir qui programme les algorithmes nécessaires et selon quels paramètres. Il faut aussi se demander qui surveille ce travail de surveillance numérique et avec quels moyens.

**L'arrêt que le Tribunal administratif fédéral a récemment rendu au sujet des fiches sur Public Eye confirme une fois de plus sans l'ombre d'un doute que le SRC a systématiquement enfreint ses compétences légales dans le cadre de la saisie et de la conservation des données. Je me permets donc de revenir à ma première question : pourquoi n'y a-t-il pas plus d'opposition à l'extension prévue des compétences de ce service qui n'est manifestement pas digne de confiance ?**

Sous couvert de lutte contre le terrorisme et de protection de l'État, on peut aujourd'hui presque tout se permettre sur le plan politique. Et la conseillère fédérale en charge de ce dossier ne le sait que trop bien. Elle qui semble hermétique aux critiques,

y compris celles visant à défendre les droits démocratiques fondamentaux, se dérobe tout simplement à ses responsabilités. À cela s'ajoute le fait que la population n'est pas directement concernée, du moins pour l'instant. À en croire la réaction du grand public face au scandale de la reconnaissance faciale dans les gares, le sujet pourrait s'avérer fort sensible.

**Quelle stratégie politique pourrait permettre de résoudre l'équation entre sécurité et droits fondamentaux ? Concrètement, qui peut empêcher que le SRC ne devienne « un État dans l'État » ?**

Avec les guerres et les crises, ce « champ de tension » se mue de plus en plus en un clivage politique gauche-droite. Et depuis l'arrêt de la Cour européenne concernant la protection du climat, le Parlement est encore plus divisé sur la question des droits humains et du respect des tribunaux européens. En fin de compte, les seuls moyens pour lutter contre ce phénomène sont un retour à des valeurs démocratiques fondamentales communes et un renforcement des organes de contrôle et des preuves. Mais il est aussi essentiel de rassembler des preuves des violations des droits fondamentaux par nos services secrets, comme le fait Public Eye. Et il faut enfin que les tribunaux suisses répriment officiellement le SRC pour ces infractions. ■

## MARIONNA SCHLATTER

Originaire de la campagne zurichoise, Marionna Schlatter, 43 ans, est conseillère nationale depuis 2019 et vice-présidente des Vert-e-s depuis 2024. La sociologue siège entre autres à la Commission de la politique de sécurité du Conseil national. Son nom apparaît également dans certains fichiers du SRC.



# Pesticides interdits : les exportations suisses échappent à tout contrôle

Les restrictions d'exportation adoptées en 2020 pour les pesticides interdits en Suisse présentent de graves lacunes : elles ne s'appliquent pas à au moins 80 substances qui ont été bannies des sols suisses au cours des cinq dernières années. Leur exportation échappe ainsi à tout contrôle des autorités. Des données exclusives de l'Union européenne montrent que la Suisse est toujours active dans le commerce de pesticides dangereux pour l'environnement et la santé humaine.

CARLA HOINKES

En 2020, le Conseil fédéral a durci les dispositions d'exportation de 100 pesticides interdits en Suisse et a proscrit l'exportation de 5 substances « particulièrement problématiques ». Cette réglementation a été adoptée à la suite des révélations faites par Public Eye à propos de ces exportations et de leurs conséquences dramatiques dans les pays du Sud : des pesticides interdits produits en Suisse par le géant de l'agrochimie Syngenta ont par exemple été impliqués dans de graves intoxications chez des cultivateurs de coton en Inde, ou encore dans un cas de pollution de l'eau potable au Brésil. Avec ce durcissement des dispositions d'exportation, la Suisse était l'un des premiers pays européens à agir contre le double standard en vigueur dans le commerce de pesticides. Par cette mesure, le Conseil fédéral voulait que la Suisse assume ses responsabilités en tant que pays hôte de multinationales des pesticides et qu'elle contribue à mieux protéger la santé et l'environnement dans les pays importateurs.

## Une réglementation aussi trouée qu'un fromage suisse

Or, il s'avère aujourd'hui que la réglementation n'a pas eu l'impact escompté en raison de lacunes importantes : 80 pesticides dangereux qui ont été bannis des sols suisses au cours des cinq dernières années ne sont pas concernés par les restrictions d'exportation. Parmi ceux-ci figurent notamment le thiaméthoxame, néonicotinoïde extrêmement toxique pour les pollinisateurs, et le chlorothalonil, fongicide probablement cancérigène, dont les produits de dégradation s'accumulent dans l'eau potable.

La raison est simple : la liste suisse des pesticides soumis à des restrictions d'exportation n'a pas été mise à jour depuis 2019 ; à la différence de l'UE dont la liste est revue chaque année et à laquelle une centaine de pesticides interdits ont été ajoutés au cours des cinq dernières années. Il est difficile de savoir pourquoi cette mise à jour a tant été retardée : en 2022, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) avait déjà affirmé à Public Eye que la liste était sur le point d'être actualisée, mais on l'attend encore. En réponse à nos sollicitations, l'OFEV indique maintenant que la liste sera revue « au plus tôt » en 2025. La mise à jour n'entrerait donc probablement pas en vigueur avant 2027.

En conséquence de ce retard, le commerce de plusieurs dizaines de pesticides interdits en Suisse échappe à tout contrôle des autorités : les fabricants ne sont pas tenus d'informer les États importateurs de la dangerosité des substances ni d'obtenir leur consentement préalable à l'exportation. Les exportations ne doivent même pas être annoncées à l'OFEV et restent ainsi invisibles aux yeux des autorités et du public.

Le Conseil fédéral manque ainsi un objectif central qu'il voulait atteindre avec les restrictions introduites en 2020 : mieux contrôler les exportations de produits phytosanitaires problématiques vers les pays en développement et émergents. Au lieu de cela, la Suisse a pris du retard dans la réglementation du commerce des produits chimiques dangereux par rapport à l'UE, où tous les pesticides interdits pour des raisons environnementales ou sanitaires sont soumis à des contrôles stricts à l'exportation.

### **La Suisse exporte des centaines de tonnes de pesticides interdits**

Malgré le manque de transparence de la part des autorités, Public Eye dispose de nouvelles informations indiquant que la Suisse continue d'exporter des pesticides dangereux – et ce dans des quantités croissantes. Des données exclusives obtenues auprès des autorités européennes montrent qu'en 2022, plus de 380 tonnes de pesticides extrêmement dangereux, dont l'utilisation est interdite sur notre sol, ont été exportées de la Suisse vers des pays de l'UE. Il s'agissait de 223 tonnes de propiconazole et 8 tonnes de thiaméthoxame, tous deux produits par Syngenta, ainsi que 153 tonnes de l'herbicide ethoxysulfuron commercialisé par le fabricant allemand Bayer. Ces substances étant interdites dans l'ensemble de l'UE, elles devaient être destinées à des réexportations vers des États tiers.

Il est également intéressant de noter que, dans l'UE, les entreprises ont annoncé aux autorités l'exportation à destination de la Suisse d'environ 140 tonnes de pesticides interdits en 2022, et même près de 500 tonnes en 2023, comme nous l'a confirmé l'OFEV. Les pesticides concernés, commercialisés par Syngenta et dont l'utilisation est interdite dans l'UE comme en Suisse, étaient expressément destinés à la réexportation vers des États tiers. Comme ces pesticides ne sont pas soumis à la législation suisse sur les exportations de produits chimiques dangereux, il est impossible de savoir à quels pays ces produits étaient finalement destinés. Mais une chose est sûre : il s'agissait bien de substances dont les risques pour l'environnement ou la santé humaine sont avérés. En 2023, la Suisse a importé 160 tonnes d'insecticides à base de thiaméthoxame, 15 tonnes d'herbicides à base de diquat, une substance extrêmement dangereuse pour la santé des personnes qui la manipulent, 10 tonnes de fongicides contenant du chlorothalonil, 15 tonnes de fongicides contenant du propiconazole et 300 tonnes de cyproconazole pur. Le propiconazole et le cyproconazole sont toxiques pour la reproduction et peuvent nuire à l'enfant dans le ventre de sa mère. Quatre de ces cinq pesticides ont également été importés en 2022 à des fins de réexportation.

### **Moins Albert Rösti en sait, mieux il se porte**

Public Eye dispose de données commerciales sur le propiconazole et le thiaméthoxame, qui montrent que, entre 2020 et 2024, la Suisse a exporté ces pesticides à plusieurs reprises vers des pays tels que le Chili, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan ou le Vietnam.

Les données attestent que la Suisse est toujours active sur le marché mondial des pesticides dangereux. Comme les fabricants ne sont même pas tenus d'annoncer ces exportations aux autorités suisses, le flou règne toujours sur leur ampleur réelle ainsi que les pays

destinataires. Il est cependant certain que ce commerce et le manque de transparence qui l'entoure sont diamétralement opposés aux objectifs que le Conseil fédéral entendait poursuivre en renforçant les dispositions en matière d'exportation. Ils contredisent également les affirmations du ministre de l'Environnement Albert Rösti, qui déclarait au printemps 2023 devant le Conseil des États que la Suisse souhaitait proscrire l'exportation de pesticides interdits si « la santé des personnes est menacée ou s'il existe des risques pour l'environnement ». Interrogé à ce sujet, l'OFEV a également réaffirmé le soutien du Conseil fédéral à une réglementation qui assure que les exportations suisses de pesticides « ne mettent pas en danger la santé ou l'environnement dans d'autres pays ».

Mais aujourd'hui, ces déclarations d'intention contrastent fortement avec la réalité : la Suisse continue manifestement d'exporter de tels pesticides extrêmement dangereux mais, comme ces exportations ne sont même pas recensées par les autorités, elles échappent donc à tout contrôle.

### **Les belles paroles ne suffisent pas**

Il est donc urgent que le Conseil fédéral mette enfin à jour la liste des pesticides interdits soumis aux dispositions en matière d'exportation et qu'il simplifie les procédures administratives afin que cette actualisation puisse être faite régulièrement à l'avenir. Selon l'OFEV, une mise à jour annuelle serait actuellement impossible par manque de ressources. Mais rien ne justifie qu'il faille attendre si longtemps.

Afin que les promesses qu'Albert Rösti a faites devant le Conseil des États ne restent pas lettre morte, il faudrait en outre interdire l'exportation de toutes les substances qui menacent l'environnement ou la santé humaine dans des pays tiers, comme c'est désormais le cas dans plusieurs pays européens : la France et la Belgique ont introduit une telle interdiction et l'Allemagne prévoit une réglementation similaire. La Commission européenne veut quant à elle mettre un terme dans toute l'UE aux exportations de pesticides interdits sur son sol.

Selon l'OFEV, des études sont actuellement menées pour savoir si l'interdiction d'exportation pourrait à l'avenir être étendue à d'autres substances.

Pour commencer, il serait important de cibler les pesticides extrêmement dangereux dont on sait qu'ils sont effectivement exportés depuis la Suisse, comme le thiaméthoxame, le diquat, le chlorothalonil, le propiconazole et le cyproconazole. Mais il faut également mettre un terme à l'exportation de tous les autres pesticides qui menacent la santé humaine ou l'environnement dans les pays tiers. Et la liste pourrait être longue : le plus grand site de production du géant mondial des pesticides Syngenta se trouve toujours aujourd'hui à Monthey, dans le canton du Valais. ■

# « Le crime environnemental est celui qui rapporte le plus et que l'on condamne le moins »

En septembre, nous nous sommes rendu-e-s à Paris pour participer à une conférence de presse organisée par *Vert de rage*, une série documentaire française qui traque les scandales environnementaux et sanitaires. Au programme : la publication des résultats d'une grande enquête sur les pesticides interdits « Made in France », réalisée en collaboration avec Public Eye et Unearthed. L'occasion aussi de s'entretenir avec Martin Boudot, coproducteur de l'émission et figure de proue du journalisme d'investigation environnementale en France.

PROPOS RECUEILLIS PAR GÉRALDINE VIRET

**Martin, tu viens de présenter, avec Public Eye, les résultats de votre dernière enquête sur les pesticides bannis de l'agriculture française, mais qui continuent d'être exportés depuis la France vers des pays où les réglementations sont plus faibles. Qu'est-ce qui a amené l'équipe de *Vert de rage* à s'intéresser à ce sujet ?**

En 2015, on avait retrouvé des pesticides interdits d'utilisation en France dans les cheveux des enfants français, et j'avais du mal à comprendre pourquoi. Quand j'ai lu des rapports de Public Eye et d'autres ONG sur ces exportations, je me suis dit qu'en dix ans, ça n'avait pas évolué, ou pas suffisamment, et qu'il y avait une matière environnementale et sanitaire à creuser. On a donc cherché des usines en France qui fabriquent encore des pesticides interdits.

**La France a pourtant été la première à prohiber l'exportation de pesticides interdits sur son territoire, non ?**

Oui, on a été précurseur. Le problème, c'est qu'il y a une grande faille juridique et administrative. La loi interdit l'exportation des produits prêts à l'emploi, mais pas des substances actives. C'est comme interdire le pain, mais pas le blé. Et il y a aussi un effet boomerang.

**C'est-à-dire ?**

Ces substances qu'on estime trop dangereuses pour la santé ou l'en-

vironnement chez nous reviennent dans nos assiettes au travers des fruits et légumes importés en France de pays qui les utilisent encore dans leurs cultures. C'est ce cycle-là qu'on a voulu analyser avec *Vert de rage*.

**Vos recherches vous ont mené-e-s à deux usines en Normandie, celles de Syngenta et de BASF. Vous y avez effectué des prélèvements. Qu'est-ce que vous avez trouvé ?**

On a voulu savoir s'il y avait des traces environnementales de la production de pesticides interdits dans les eaux de surface ou souterraines. On en a trouvé aux alentours des deux sites, parfois à des niveaux bien plus élevés que les seuils recommandés.

**Cette approche scientifique, c'est la marque de fabrique de *Vert de rage*. Pourquoi est-elle aussi importante ?**

La preuve scientifique permet d'établir le dialogue. Vous avez parfois, d'un côté, des usines qui disent « on ne pollue pas du tout » ; et de l'autre, des activistes qui disent « tous les cancers dans la région sont dus à cette usine ». La preuve scientifique vous apporte une troisième voie, factuelle, grâce à laquelle on peut commencer à discuter. Et elle emmène tout le monde.

**Même les réfractaires ?**

Je te donne un exemple marquant. Lors de notre récente enquête sur les polluants éternels dans la banlieue de

Lyon, j'ai rencontré des citoyens qui votaient « très libéral » et n'avaient pas du tout la fibre écologique. On leur a montré nos analyses de la pollution liée à l'industrie près de chez eux et, face à ces résultats, ils sont devenus presque plus radicaux que des activistes de Greenpeace. C'est ça la force de la science.

**Tu qualifies ton travail de journalisme engagé et à impact. Tu peux me donner un exemple d'évolution marquante qui a eu lieu grâce à l'une de vos enquêtes ?**

La plus évidente, c'est cette enquête à Lyon. Peu après la diffusion, la ministre de la Transition écologique a publié un arrêté qui impose désormais une surveillance de la présence de ces polluants dans les eaux du pays. On est passé d'une dizaine d'analyses par an à 40 000 dans la France entière. *Vert de rage* a même été citée lorsqu'une loi a été adoptée à l'Assemblée nationale pour restreindre l'usage des polluants éternels dans notre pays. C'est très fort de pouvoir contribuer à changer la réglementation.

**Ça fait des années que tu débusques les scandales environnementaux. D'où vient cette envie de faire ce métier ?**

J'ai passé une partie de ma vie en Afrique subsaharienne et j'ai été témoin, déjà petit, d'injustices sociales et environnementales. Je voulais donc devenir correspondant dans

ces pays. Mais j'ai aussi développé très jeune une fibre environnementale. C'est un peu nul ce que je vais raconter... elle est née grâce au dessin animé *Captain Planet*, qui racontait des pollutions environnementales. Après avoir travaillé plusieurs années comme journaliste d'investigation, j'ai voulu appliquer les mêmes méthodes à l'environnement.

**En 2023, tu as lancé *Planet Killers*, une série documentaire qui suit la traque des responsables de crimes environnementaux menée par Interpol. Comment as-tu réussi à convaincre cette organisation d'ouvrir ses portes à une équipe de télévision ?**

C'est deux ans de discussions avec Interpol, qui appréciait mon travail. Avec ce projet, j'ai voulu montrer que les criminels environnementaux peuvent être des entreprises, des or-

ganisations ou des gouvernements, mais aussi des individus. Parce que le crime environnemental est le crime quasi parfait, comme on l'appelle dans le milieu policier. C'est celui qui rapporte le plus et que l'on condamne le moins. Polluer toute une région vous conduira à bien moins d'années de prison qu'un trafic de drogue. Aujourd'hui, le crime environnemental pèse près de 300 milliards de dollars par an. Je trouve important que les gens, les jeunes en particulier, connaissent cette réalité.

**Tu rêves d'un monde où ton métier ne serait plus nécessaire ?**

Je rêve d'un monde où la protection environnementale et sanitaire n'est pas qu'un discours pour faire joli sur une plaquette d'entreprise ou un fascicule politique. Que ce soit un pilier de notre démocratie. Et après toutes ces enquêtes, il y a un constat qui me

frappe : les pollutions ont toujours lieu chez les plus pauvres, que ce soit dans les pays à plus faible revenu ou en France. On ajoute de la pollution à la précarité. C'est une forme de ségrégation environnementale. Il y a une phrase que j'ai entendue lorsque j'enquêtai sur la contamination au plomb d'écoles dans le nord de la France et qui me hante : « Si mon école se situait à Neuilly-sur-Seine, ça ferait longtemps que ce serait réglé. » ■

Retrouvez l'intégralité de cette interview dans un épisode spécial de notre podcast « Mon œil ! » tourné à Paris :

<https://peye.link/vert-de-rage>

Pour lire la dernière enquête de Public Eye sur les pesticides interdits : [publiceye.ch/exportations-france](https://publiceye.ch/exportations-france)



## MARTIN BOUDOT

Journaliste français et réalisateur de documentaires, Martin Boudot a fait ses armes à l'agence de presse Premières Lignes, pour laquelle il couvrait l'actualité dans de nombreux pays, en particulier en Afrique. Après avoir travaillé cinq ans pour *Cash Investigation*, Martin a coproduit, avec Mathilde Cusin, la série documentaire *Vert de rage*, qui s'arrêtera bientôt après quatre saisons. Il est également l'auteur de *Toxic Bayer*, publié en 2020 aux éditions Plon. Son nouveau projet documentaire, *Planet Killers*, offre une plongée inédite et fascinante dans l'Unité des crimes environnementaux d'Interpol.

# Conflit social dans l'usine d'un fournisseur de Montblanc

Des employé-e-s d'usines chinoises en Toscane ont remporté leur combat pour des horaires de travail décents. Peu après, le groupe de luxe suisse Richemont, qui y faisait fabriquer des sacs en cuir, en a délocalisé la production. Les travailleurs et travailleuses ont perdu leur emploi. En solidarité avec les employé-e-s et le syndicat Sudd-Cobas, Public Eye soutient leur demande de respect des droits syndicaux.

ELISABETH SCHENK

Z Production est une usine située à Prato, près de Florence, qui a produit pendant des années exclusivement pour Montblanc, marque appartenant au groupe de luxe suisse Richemont, comme les bijoux Cartier, les montres Vacheron Constantin ou les vêtements Chloé. Les employé-e-s expliquent avoir travaillé chez Z Production douze heures par jour, six à sept jours par semaine pendant des années – ce qui n'est pas rare dans les ateliers de misère souvent en mains chinoises à Prato et ailleurs en Italie. Sous la supervision des responsables de production de Montblanc, leurs tâches auraient notamment consisté à coudre le logo métallique de Montblanc sur les sacs en cuir de luxe.

Fin 2022, les employé-e-s, pour la plupart issu-e-s de la migration, commencent à se syndiquer, et rejoignent le mouvement «8x5», qui milite en Italie pour le respect d'un maximum de huit heures de travail par jour, cinq jours par semaine. En février 2023, le conflit social est couronné de succès, le syndicat Sudd-Cobas négocie un accord qui apporte au personnel, entre autres, des contrats en bonne et due forme, des horaires de travail réguliers de huit heures, cinq jours par semaine, et un droit aux congés maladie et aux vacances. Mais la fête tourne vite court, car plus de droits pour les travailleurs et travailleuses signifient plus de coûts pour l'usine, et donc pour la marque Montblanc.

Les employé-e-s racontent qu'en mars 2023, Richemont réduit fortement le volume des commandes passées à Z Production, jusqu'à les arrêter totalement au 31 décembre 2023. La production est stoppée, le personnel est licencié. Ils reprochent à Montblanc d'avoir réagi à la syndicalisation, à l'amélioration des conditions de travail et donc aux coûts de production plus élevés en mettant un terme aux commandes et en les transférant vers d'autres usines de l'agglomération florentine.

Après des médias, Montblanc justifie la fin de la production par le fait que Z Production n'aurait pas respecté le code de conduite de Richemont pour les sous-traitants. La question se pose toutefois de savoir pourquoi Montblanc met fin à sa collaboration avec l'usine l'année même où le personnel s'est syndiqué et a effectivement obtenu de meilleures conditions de travail.

Les employé-e-s craignent que la production soit désormais simplement confiée à d'autres usines où le personnel doit travailler quatorze heures par jour, six à sept jours par semaine.

Richemont est l'un des groupes de luxe les plus riches et les plus rentables au monde et a la responsabilité d'exercer un devoir de diligence, notamment lorsque le groupe choisit de produire dans des régions connues pour leurs conditions de travail abusives.

## Action de solidarité internationale

Le 26 octobre, une journée d'action internationale de solidarité avec les travailleurs et travailleuses s'est déroulée. Les employé-e-s demandent à Richemont de mettre fin aux politiques antisyndicales dans toute la chaîne de production, et de garantir immédiatement la continuité de l'emploi de tous les travailleurs et toutes les travailleuses de la chaîne d'approvisionnement, même en cas de changement de contrat de sous-traitance. Une action a également été menée à Genève, où le groupe a son siège social, devant le magasin Montblanc de la place du Port. ■



Elisabeth Schenk, responsable du secteur textile chez Public Eye, devant la filiale de Montblanc à Genève.



## Engagez-vous dans la sensibilisation dans les écoles

Afin de sensibiliser les jeunes aux conséquences de nos habitudes de consommation sur les conditions de vie à l'étranger et de montrer comment chacun-e peut agir à son échelle pour provoquer des changements, Public Eye propose des visites dans les écoles. Actuellement, nous sommes à la recherche de deux personnes aptes à coordonner bénévolement ces visites, tant sur le plan opérationnel que pédagogique. Les animations sont axées sur la consommation critique dans l'industrie textile, et d'autres thématiques que la mode pourraient également être développées par la suite. Pour plus d'informations, merci de nous écrire à l'adresse: [ecole@publiceye.ch](mailto:ecole@publiceye.ch)

En complément aux visites, une exposition intitulée «Fast fashion: qui en paie le prix?» est à la disposition des enseignant-e-s. Des bénévoles de Public Eye ont réalisé douze affiches sur cette thématique qui parle particulièrement aux jeunes. L'industrie textile y est passée en revue, sous toutes ses coutures.

Vous trouverez plus d'informations sur l'exposition ainsi que des ressources pédagogiques sur: [publiceye.ch/education](http://publiceye.ch/education). ■

## Après trois siècles, le Royaume-Uni renonce au charbon thermique

La date est historique mais elle ne restera dans les annales que si la transition énergétique devient une réalité. Le 30 septembre, le Royaume-Uni a fermé sa dernière centrale à charbon à Ratcliffe-on-Soar, dans le comté du Nottinghamshire. En plein cœur du royaume où, en 1882, la première centrale à charbon du monde avait été mise en service.

Le Royaume-Uni opère cette fois son virage énergétique avec une décennie d'avance sur les autres puissances industrialisées du G7. La prouesse est de taille. La plus polluante des énergies fossiles représentait encore deux tiers du mix électrique britannique dans les années 1990. Historiquement et sur le plan mondial, la production de charbon n'a fait que progresser, atteignant près de 9 milliards de tonnes en 2023.

L'exemple britannique saura-t-il inspirer d'autres gouvernements, alors que des mines de charbon continuent d'ouvrir aux quatre coins de la planète? La centrale de Ratcliffe-on-Soar devrait être convertie en site de production d'hydrogène. On estime que 3000 emplois seront créés, d'avantage que pour faire tourner la centrale à charbon à ses heures de gloire.

En novembre 2022, Public Eye a publié un rapport intitulé «La Suisse sur sa montagne de charbon» qui met en lumière le rôle central de la Suisse dans le commerce mondial du charbon. ■

## Notre podcast avec Thomas Wiesel

Dans son passé de comptable, Thomas Wiesel cassait l'ambiance en annonçant les chiffres rouges. Maintenant, c'est surtout lorsque les bénéfices sont indécents qu'il dit tout haut des vérités qui dérangent.

Mais face aux dérives des multinationales et du capitalisme débridé, les humoristes peuvent-ils contribuer à changer le monde à coup de blagues acérées? Pour répondre à cette question, Damian Veiga a reçu dans notre podcast le trentenaire en t-shirt le plus aimé et redouté de Suisse romande.

Public Eye regarde là où les multinationales voudraient que leurs activités restent dans l'ombre, et c'est aussi le but de ce podcast. ■



Pour visionner ce podcast: <https://peye.link/wiesel>



**Mon œil!**

Le podcast engagé de Public Eye

# Commandez gratuitement le FortUNO, notre petit jeu du blanchiment d'argent



Public Eye présente en exclusivité le jeu de cartes FortUNO. L'objectif : se débarrasser aussi vite que possible de son argent sale, et éviter de se faire attraper grâce au lobby des avocat-e-s suisses.

Le jeu ravira notamment les adeptes du blanchiment d'argent, les avocat-e-s d'affaires, les parlementaires et les membres du Conseil fédéral de 9 à 99 ans. Les règles sont similaires à celles du UNO.

FortUNO est un jeu satirique mais il est basé sur des faits réels. Des millions de personnes souffrent aujourd'hui des conséquences de la corruption et d'autres formes de criminalité économique. Pour empêcher ces agissements, la lutte contre le blanchiment d'argent est un outil essentiel !



Commandez gratuitement le jeu sur :  
[publiceye.ch/jeu-fortuno](http://publiceye.ch/jeu-fortuno)

L'ONG Public Eye (anciennement Déclaration de Berne) porte un regard critique sur l'impact de la Suisse et de ses entreprises à l'étranger. Par un travail d'enquête, de plaidoyer et de campagne, Public Eye demande davantage d'équité et le respect des droits humains partout dans le monde. Public Eye agit ici, en Suisse, pour un monde plus juste.

Public Eye, avenue Charles-Dickens 4, CH-1006 Lausanne  
Tél. +41 (0)21 620 03 03, [contact@publiceye.ch](mailto:contact@publiceye.ch)  
Compte de dons IBAN CH64 0900 0000 1001 0813 5



[publiceye.ch](http://publiceye.ch)

[in publiceye\\_ch](https://www.linkedin.com/company/publiceye_ch) [@PublicEye](https://www.youtube.com/channel/UC...) [X @PublicEyeSuisse](https://www.facebook.com/PublicEyeSuisse) [f @PublicEyeSuisse](https://www.facebook.com/PublicEyeSuisse) [@publiceye.ch](https://www.instagram.com/publiceye.ch) [@fr.publiceye.ch](https://www.twitter.com/fr.publiceye.ch)

Agir ici pour  
un monde  
plus juste

**Public Eye**